

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 4 avril 1985, à 10 h 30.

Président : M. K. VIDAS (Yougoslavie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. BELAID M. H. RABEHI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. M. GERDTS M. W-N. GER-MANN
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROUE Mme J. COURTNEY Mme S. FREEMAN
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJLOV M. H. HALATCHEV M. R. DEYANOV M. P. POPTCHEV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. A. BEESLEY M. R. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JINKUN M. LIN CHENG M. PAN JUSHENG M. YU ZHONGZHOU M. LI BENSONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. T. BARTHELEMY H. H. W. DAVIDSON M. D. DORN M. R. SCOTT H. L. BELGARD Mme K. CRITTENBERGER M. P. GARDNER H. R. MIKULAK M. B. MORTON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. F. GAJDA H. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA M. J. PRASAD
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. R. DI CARLO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. T. KAWAKITA M. M. SATO M. T. ISHIGURI M. I. AKIYAMA
<u>Kenya</u> :	M. P. N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. O. O. GEORGE M. C. V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. W. van SCHAIK M. R. J. AKKERMAN M. J. RAMAKER

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	H. S. TURBAŃSKI M. J. CIALONICZ M. J. RYCHLAK
<u>République démocratique allemande</u> :	H. H. ROSE H. M. KRUTSCH H. L. MUELLER H. T. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. M. KAZEM KANIYAD M. F. S. SIRJANI
<u>Roumanie</u> :	M. P. BALOTU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R. I. T. CROMARTIE M. R. J. S. EDIS H. D. A. SLINN M. J. F. GORDON
<u>Sri Lanka</u> :	H. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. L-E. WENGBREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A. M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. BAJGAR
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V. L. ISSRAELYAN M. A. M. CHMATOV M. L. A. NAUMOV M. A. M. KACHERINE M. G. V. BERDENNIKOV M. I. N. CHTCHERBAK M. E. N. GOLOVKO M. A. P. KOUTEPOV M. O. V. KOUZMINE
<u>Venezuela</u> :	M. E. ter HORST H. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIĆ Mme D. STEPANOVIĆ M. D. MINIC
<u>Zaïre</u> :	M. O. MONSHEMVULA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Président du Groupe spécial d'experts
scientifiques chargé d'examiner des
mesures de coopération internationale
en vue de la détection et de l'iden-
tification d'événements sismiques :

M. O. DAHLMAN

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 306ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Conformément au calendrier des séances et réunions pour cette semaine, la Conférence devrait tenir aujourd'hui une réunion officielle pour examiner quelques questions pendantes. Nous avons reçu d'un pays non membre une demande de participer aux travaux de la Conférence. Le Secrétariat a distribué cette demande aujourd'hui et nous devrions nous en occuper à la réunion officielle. Vous vous souviendrez également qu'un certain nombre de pays non membres, déjà invités à participer à nos travaux, ont fait connaître qu'ils étaient intéressés à suivre, au cas où cet organe serait institué, les travaux du Comité spécial qui vient d'être créé au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le Secrétariat mettra sous peu à disposition, pour examen, les projets de décision pertinents.

Nous examinerons aussi aujourd'hui la question de la désignation du Président du Comité spécial des armes radiologiques.

Le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques présentera également le rapport intérimaire de son Groupe, qui a été publié sous la cote CD/585. J'espère que les membres qui souhaiteraient présenter des observations au sujet de ce rapport le feront sans tarder, car nous devons adopter la recommandation qui y figure au sujet de l'époque de la prochaine session du Groupe spécial, la période envisagée allant du 15 au 19 juillet 1985. Je me propose de saisir la Conférence de cette recommandation à notre séance plénière du jeudi 11 avril.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Inde et du Canada. Sont également inscrits pour prendre la parole le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, ainsi que les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Japon.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je vous adresse la bienvenue, Monsieur le Président, qui représentez la Yougoslavie pays socialiste avec lequel mon pays entretient depuis des années des relations d'amitié fraternelle, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le dernier mois de la session de printemps. Je vous souhaite bonne chance pour résoudre les questions d'organisation restant à régler et, en tant que coordonnateur du Groupe de pays socialistes pour ce mois, je peux vous assurer que les pays socialistes vous soutiendront pleinement dans vos efforts. Votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Taylhardat du Venezuela, a déjà quitté Genève, mais nous nous souviendrons que le savoir-faire dont il a fait preuve à la présidence nous a permis de créer le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

C'est précisément le problème de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique que je vais aborder aujourd'hui. Comme beaucoup d'autres orateurs avant moi, je voudrais aussi souligner l'urgence et l'importance que nous attachons à cette question. Il s'agit en effet d'un des points essentiels faisant l'objet des débats sur le désarmement, ce qui a été pleinement confirmé par la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes donc heureux que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ait été inscrite à l'ordre du jour des entretiens américano-soviétiques qui ont commencé, il y a 15 jours, dans cette ville. Notre façon d'aborder cette question découle du fait que ces dernières années, les risques réels d'une saturation de l'espace extra-atmosphérique par divers systèmes d'armes spatiales susceptibles de détruire des objectifs dans l'espace et au sol ont beaucoup augmenté.

Depuis que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, nous avons appuyé l'idée selon laquelle la Conférence devrait entreprendre des négociations sur des mesures spécifiques qui préviendraient efficacement l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi, ayant toujours été en faveur d'une proposition en ce sens, nous avons proposé avec d'autres pays socialistes, de créer un comité spécial doté d'un mandat de négociation approprié. Nous continuons à estimer qu'un organe subsidiaire doté de ce mandat serait le mieux à même de traiter du problème considéré.

Vendredi dernier, nous avons enfin créé le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le mandat dont il a été doté n'a pas été jugé entièrement satisfaisant par le Groupe de pays socialistes ainsi que par le Groupe des 21. Mais pour explorer toutes les possibilités de progrès, ces deux groupes ont une fois de plus fait la preuve d'une attitude constructive et souple. Nous aimerions pouvoir espérer que si toutes les délégations adoptaient la même attitude, les travaux du Comité spécial pourraient produire quelques résultats positifs.

Nul doute que la teneur et le programme spécifiques des travaux du Comité devront être convenus par tous les participants. Mais il semble tout à fait évident que nous devons, dans une certaine mesure, poursuivre le type d'activité que nous avons entrepris depuis quelque temps en séance plénière. En effet, à la lecture des procès-verbaux, on constate que beaucoup de déclarations évaluent les traités existants qui créent certains obstacles au développement de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. On pourrait en conclure que l'on est parvenu en général à une concordance de vues sur les aspects positifs de ces traités. Des lacunes ont aussi été signalées. Nous sommes heureux de constater que la nécessité de prendre de nouvelles mesures est reconnue dans la quasi-totalité des déclarations.

Nous ne pensons pas que le mandat adopté nous invite seulement à signaler dans l'abstrait ce qui n'a pas été envisagé dans les instruments existants. Il serait approprié d'étudier, même de façon provisoire le moyen le plus approprié pour régler les problèmes qui se posent encore. A titre d'exemple, je pourrais citer la question de l'interdiction de l'emploi de la force contre des objectifs implantés dans l'espace et à partir de l'espace contre la Terre. Aucun traité existant ne prévoit l'interdiction complète de l'emploi de la force que nous estimons souhaitable et d'autres aussi, nous l'espérons. Faut-il nous limiter seulement à constater ce fait ? Nous pouvons faire mieux en examinant aussi ce qui, compte tenu des traités existants, serait le meilleur moyen d'interdire efficacement l'emploi de la force dans le domaine considéré.

(M. Vojvoda, Tchécoslovaquie)

Conformément au mandat adopté, le Comité spécial devrait dûment prêter attention aux propositions existantes concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. A cet égard, ma délégation aimerait souligner l'importance qu'elle attache au projet de traité soviétique sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, qui a été proposé à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-neuvième session et, l'an dernier, à la Conférence du désarmement, sous la cote CD/475. Les dispositions de ce projet de traité proposent une solution viable et complète au problème de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Ce projet propose d'interdire les essais, le déploiement ou l'utilisation de toute arme implantée dans l'espace extra-atmosphérique pour détruire des objectifs sur la Terre, dans l'atmosphère ou dans l'espace extra-atmosphérique, et d'éviter d'interférer avec les objets spatiaux d'autres Etats. Il contient aussi des dispositions interdisant d'essayer ou de construire de nouveaux systèmes antisatellites et de détruire tout système antisatellite existant, ainsi que d'essayer ou d'utiliser des engins spatiaux habités à des fins militaires, y compris contre des satellites.

Quelques mesures propres à renforcer la confiance ont aussi été proposées, par exemple par la France. Ma délégation serait disposée à les examiner au sein du Comité spécial. Mais nous estimons que, dans chaque domaine, les mesures propres à renforcer la confiance devraient renforcer les instruments juridiques pertinents. Ainsi il sera possible d'étudier plus particulièrement les mesures propres à renforcer la confiance au fur et à mesure que nous progresserons vers un examen plus structuré de nouveaux accords possibles dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne devrait pas tarder indûment à aborder ses travaux de fond. Nous ne pouvons guère nous attendre à des résultats importants au cours de la session de printemps. Mais nous devrions au moins mettre en place le cadre organisationnel des travaux du Comité, pour éviter de perdre trop de temps avec les questions de procédure cet été.

S'agissant des efforts visant à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, il est certain que le temps est un facteur décisif. Vu l'évolution rapide de la technologie spatiale, il se pourrait très bien que dans quelques années on ne parle plus de prévention mais de cessation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous préfererions beaucoup éviter de voir se modifier ainsi l'un de nos points prioritaires. Beaucoup de délégations ont fait part des graves inquiétudes que leur inspire l'"Initiative de défense stratégique" des Etats-Unis. Nous partageons pleinement ces préoccupations. Permettez-moi de souligner que nous n'évaluons pas l'évolution de l'accroissement des armements en fonction des intentions déclarées, et encore moins en nous basant sur une distorsion flagrante des faits. Au contraire, nous en évaluons objectivement les conséquences éventuelles. Dans sa déclaration du 19 mars, l'Ambassadeur Lovitz s'est efforcé de nous convaincre que non seulement l'Initiative de défense stratégique ne nuirait pas à la sécurité internationale, mais encore qu'elle irait dans le sens de l'élimination totale des armes nucléaires en tous lieux. Mais même en forçant notre imagination, nous ne pouvons accepter sa conclusion. Le problème est que nous n'envisageons pas l'Initiative de défense stratégique comme une ouverture des "vannes de la créativité", mais que nous la considérons en fonction du monde réel et de la panoplie du potentiel offensif américain.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Au Séminaire sur la défense qui s'est tenu à Munich, M. Charles Hernu, Ministre français de la défense, a dit qu'il demeurerait très probable que le déploiement de systèmes défensifs relancerait une course aux armements offensifs. Les Etats-Unis ont été très rapides à donner suite à leur propre programme défensif. Ils ne s'appuient pas seulement sur les armes offensives existantes, mais en construisent de nouvelles comme les missiles MX et Trident - 2 et les missiles de croisière à grande précision de frappe. Et il est prévu de nouvelles armes offensives, à pouvoir de pénétration encore plus élevé. Les crédits alloués au "programme de systèmes perfectionnés de missiles stratégiques" seront fortement accrus. Ce programme a pour objet de rendre impossible la défense contre les missiles nucléaires américains par l'utilisation de leurres perfectionnés, d'ogives décrivant des zigzags et d'autres dispositifs. Ce programme confirme pleinement la conclusion de nombreux experts militaires selon laquelle, à mesure que sont mis au point des systèmes défensifs, des systèmes offensifs seront à leur tour mis au point pour les tourner. Les crédits alloués à ces nouvelles armes offensives, à pouvoir de pénétration encore plus élevé, augmentent régulièrement. Il leur a été consacré 98 millions de dollars pour le présent exercice budgétaire, il en est prévu 174 millions pour le prochain et, pour le suivant 216 millions de dollars. La plus grande partie de cette augmentation irait à des moyens perfectionnés d'"assistance à la pénétration" pour aider les missiles américains à atteindre leur objectif. Quelles que soient les intentions déclarées, il n'y a qu'une conclusion réaliste. On ne peut pas construire des systèmes défensifs et s'attendre en même temps à une réduction des armes offensives.

Ce n'est pas tout à fait sans raison que l'on parle habituellement de Guerre des étoiles à propos de l'initiative de défense stratégique. Bien qu'elle puisse avoir des fonctions défensives, son impact principal et ses effets sont de nature agressive. Le danger réel de cette approche c'est que, même si l'initiative de défense stratégique ne peut être considérée comme un moyen efficace contre une première frappe massive, elle pourrait faire naître des illusions quant à la possibilité d'une défense contre une frappe de représailles. Etant donné que les experts militaires du Pentagone doivent aussi en être conscients, une défense fondée sur des missiles encouragera très probablement les politiques stratégiques de première frappe.

Investissant des milliards de dollars dans l'initiative de défense stratégique, les responsables américains continuent d'affirmer qu'elle n'a d'autre objet que la recherche. Mais il faut se demander où commence la recherche et où elle finit. L'idée de la défense stratégique ne date pas de mars 1983. D'après M. Paster, le Vice-Président de Rocketdyne pour le programme avancé de R-D, "depuis plus de 10 ans Rocketdyne s'occupe de technologie dans ce domaine". On ne peut pas considérer isolément les efforts accélérés pour mettre au point et utiliser des armes à laser et autres armes à énergie dirigée, qui ont été non seulement étudiées mais aussi essayées. En mai et juin 1983, l'Armée de l'air américaine a procédé à l'essai d'une arme à laser. Sur un terrain d'essais de Californie, à bord d'un avion C-135, cette arme a réussi à détruire les systèmes de navigation des cinq missiles antiaériens Sidewinder. Le 10 juin de l'an dernier, pour la première fois, une ogive de missile balistique intercontinental a été interceptée par un missile, à une altitude de 160 km au-dessus du Pacifique. Cet essai n'avait-il pas le moindre rapport avec le programme de l'IDS ?

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Pour justifier la nécessité de l'IDS, les responsables américains font valoir que l'Union soviétique consacre d'importantes ressources à ses propres programmes de défense. Mais, nous le savons tous, ces évaluations américaines sont en général très surestimées, comme cela a été le cas, confirmé même par des sources américaines autorisées, pour la fenêtre de vulnérabilité que les missiles Trident - 2 et les missiles de croisière avaient pour objet de supprimer. Il serait intéressant de savoir quel indice d'exagération a été appliqué pour justifier la nécessité de l'IDS.

Ce programme présente de nombreux autres aspects inquiétants. L'un d'eux est l'obligation de recourir à une informatisation généralisée. En définitive, la réaction de défense va échapper au contrôle de l'homme. Selon des experts militaires, la réponse serait déclenchée par ordinateur avant même que les responsables militaires américains sachent que quelque chose s'est produit, qui pourrait facilement être une erreur de l'ordinateur.

On a beaucoup parlé, aux Etats-Unis, de la nature non nucléaire du programme de défense stratégique. Nous avons entendu ces paroles. Mais qui nous dit qu'elles ne seront pas oubliées si, comme on peut le supposer, les chercheurs américains en viennent à conclure que les lasers à rayons X sont les plus appropriés aux fins du système, les autres options se révélant totalement inadéquates ? Quelle garantie avons-nous que des centaines de bombes atomiques ne seront pas en définitive suspendues, sur orbite basse, au-dessus de l'Union soviétique ou de tout autre pays ? Nous estimons que la meilleure garantie consisterait à ne pas mettre au point un système qui pourrait faire naître cette tentation chez les planificateurs militaires.

Comme cela se produit souvent dans certains pays occidentaux, les considérations politiques et les besoins véritables de sécurité ne sont pas les seuls critères à intervenir dans la décision d'adopter des programmes militaires. Le complexe militaro-industriel, avec ses propres intérêts, qui n'ont rien de commun avec les intérêts vitaux des peuples des pays occidentaux, a aussi son mot à dire. Dans le cas de l'IDS, ses représentants sont bien connus. Ce sont Rockwell International, TRW Corp. et Boeing, qui travaillent notamment sur les lasers; Grumman Corp. qui s'occupe de radars déployés dans l'espace; Martin Marietta Corp., avec ses intercepteurs de missiles perfectionnés; les sociétés d'informatique IBM et Honeywell, et beaucoup d'autres. Toutes ces entreprises n'ignorent guère que si le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à consacrer des dizaines de milliards à l'IDS au cours des prochaines années, cela leur vaudra d'énormes profits. Elles ne se préoccupent pas des conséquences tragiques que pourraient avoir leurs activités. Mais la communauté internationale et tous les hommes politiques réalistes et responsables ne peuvent se permettre ce luxe. Nous attendons que la Conférence du désarmement, en tant qu'organe multilatéral de négociation sur le désarmement, apporte sa contribution à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président, et je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :
Je vous remercie. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous appeler Camarade Président. En effet, dès l'époque de Karl Marx, les communistes de tous les pays, quelle que soit leur nationalité, se traitent mutuellement de camarades. La délégation soviétique est particulièrement heureuse de saluer en vous, au poste de Président de la Conférence du désarmement, le représentant du pays ami qu'est la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Je trouve profondément symbolique qu'à l'heure actuelle, à la veille du 40ème anniversaire de la victoire sur le fascisme, les travaux de la Conférence du désarmement soient dirigés par le représentant d'un pays qui a apporté une importante contribution à cette victoire historique. Tout au long de la guerre, les peuples de la Yougoslavie tout comme ceux de l'Union soviétique ont lutté héroïquement contre les envahisseurs et ont payé un prix très élevé pour leur liberté. Je tiens à vous saluer, Camarade Président, en tant que participant à l'héroïque lutte de libération nationale de la Yougoslavie contre les occupants fascistes. Il m'est particulièrement agréable de le faire à l'égard d'un participant à la Grande guerre nationale. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de vos fonctions de haute responsabilité et espère que, sous votre direction, nous réussirons à réaliser des progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui nous voudrions nous arrêter sur la question de l'interdiction des armes chimiques, qui **occupe** une place toute particulière dans les travaux de la Conférence du désarmement. De larges couches de l'opinion publique mondiale attendent de la Conférence une solution très rapide de ce problème. Nombreux sont ceux qui associent de plus en plus les activités de la Conférence du désarmement aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Nul ne niera qu'au cours des dernières années beaucoup a été fait à propos de cette question. On peut également noter avec satisfaction que les négociations sur l'interdiction des armes chimiques ont pris cette année un bon départ sous la conduite du Président du Comité, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski.

Cependant notre préoccupation devant la lenteur de ces négociations persiste. Ces négociations se poursuivent d'année en année sans que l'on puisse noter le moindre résultat tangible, le moindre progrès décisif. Certains participants aux négociations, comme s'ils redoutaient l'aboutissement de ces négociations et la conclusion d'une convention appropriée, présentent de temps à autre des propositions irréalistes et je dirai même extrémistes qui sont manifestement inacceptables pour d'autres participants aux négociations.

Cependant, en dépit de ces sérieuses difficultés imputables à la position adoptée par certains participants aux négociations, l'Union soviétique croit à la possibilité de résoudre ce problème actuel et continuer de déployer des efforts pour parvenir à la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques à des conditions acceptables pour tous les participants aux négociations.

Depuis plus d'un demi-siècle, depuis la signature du Protocole de Genève de 1925, et jusqu'à aujourd'hui, l'Union soviétique ne s'est jamais écartée de son objectif constant, à savoir l'élaboration et la conclusion d'une convention qui interdirait totalement et pour toujours les armes chimiques, sans mettre pour autant en danger ni la sécurité ni les intérêts économiques ou autres de l'un quelconque des Etats qui participent aux négociations.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les participants à la Conférence apprendront sans doute avec intérêt que dès 1928, dans le cadre de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement, la délégation soviétique avait proposé de compléter le Protocole de Genève de 1925 par un nouveau protocole qui contiendrait, entre autres, les dispositions suivantes : tous les moyens et dispositifs conçus pour mener une guerre chimique, tous les gaz asphyxiants utilisés à des fins militaires, de même que tous les dispositifs servant à propager ces gaz, tels que les lance-gaz, les pulvérisateurs, les aérostats, les lance-flammes et autres dispositifs se trouvant à la disposition des troupes, dans des dépôts ou en cours de fabrication, seraient détruits. L'Union soviétique proposait en outre que les entreprises industrielles fabriquant des armes chimiques arrêtent sans délai cette fabrication.

Si ces propositions de l'Union soviétique avaient été acceptées par les autres participants aux négociations, les armes chimiques n'existeraient plus depuis longtemps et les négociations complexes et laborieuses que nous menons aujourd'hui sur cette question n'auraient plus de raison d'être. Quel est donc aujourd'hui le principal obstacle, le principal frein aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques ? Apparemment c'est le fait que certains participants aux négociations cherchent encore à imposer aux autres leurs propres approches, leurs vues étroitement égoïstes. Il s'agit là d'une approche profondément erronée. Nous sommes convaincus qu'il faut, lorsque l'on recherche des solutions mutuellement acceptables, y compris pour des questions clefs, tenir compte de la spécificité des intérêts politiques, économiques ou en matière de défense de tous les participants aux négociations, et ne pas oublier l'expérience du passé de chaque Etat, de chaque peuple. Je tiens à le souligner tout particulièrement. Aux uns, en particulier à l'Union soviétique, qui a perdu à la suite des interventions et agressions étrangères des dizaines de millions de vies humaines, l'amère expérience du passé enseigne la nécessité de se méfier de toute proposition parlant d'"ouverture", de "transparence", de contrôle illimité ou de toutes autres mesures douteuses. Pour quelques autres, qui n'ont pas connu les dures épreuves qu'a traversées notre peuple, cette expérience est remplacée par tels ou tels soupçons mesquins fabriqués de toutes pièces et grossis par leur propre propagande.

Récemment, dans cette salle, on nous a dit que celui qui n'a rien à cacher acceptera des mesures de vérification spécifiques. C'est probablement vrai si l'on admet pour hypothèse que celui qui procède à la vérification vient avec de bonnes intentions et une conscience pure. Mais, à la lumière de notre expérience du passé, pouvons-nous être certains qu'il en sera toujours ainsi ?

Les propositions de l'Union soviétique se distinguent aussi par le fait que nous ne cherchons pas à imposer aux autres participants aux négociations des propositions qui léseraient les intérêts de leur sécurité nationale ou porteraient atteinte à leur économie. Prenons, par exemple, l'approche de l'Union soviétique à propos de la question de l'utilisation de produits chimiques à des fins autorisées.

Cette approche libère l'industrie chimique commerciale nationale des procédures de vérification étrangère gênantes, très lourdes, fondées sur la méfiance à l'égard de chaque Etat, une vérification à laquelle serait soumise pratiquement chaque entreprise. Dans le même temps, aux fins de la Convention, nous sommes contraints d'apporter quelques limitations partielles aux activités de l'industrie chimique. Nous proposons de limiter la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ainsi que celle d'une des catégories les plus dangereuses de composés qui n'ont pratiquement pas d'utilisations pacifiques, celle des composés contenant une liaison méthyle-phosphore. Ces limitations ne sauraient nuire de manière tant soit peu tangible à aucun Etat partie à la future convention. A cet égard, nous voudrions rappeler qu'il est relativement courant d'imposer certaines limitations à la fabrication de tels ou tels produits chimiques. Il est évident que les produits chimiques létaux supertoxiques, de par le danger qu'ils représentent pour l'homme, ne peuvent en aucun cas être comparés aux pesticides. Néanmoins, la fabrication de ces pesticides est parfois soumise à certaines limitations.

En réalité, les besoins en produits chimiques létaux supertoxiques des secteurs de l'industrie chimique à vocation pacifique sont-ils aujourd'hui aussi importants que tentent parfois de nous le faire croire certaines délégations ? Ne vaudrait-il pas mieux envisager d'introduire dans la convention une disposition qui permettrait, si nécessaire, d'apporter des modifications concernant les produits chimiques létaux supertoxiques et les composés méthyle-phosphorés pour tenir compte des progrès de la science et de la technique ainsi que des besoins de l'industrie dans l'avenir ?

Une autre approche qui n'est pas la nôtre, l'approche qui voudrait étendre de façon contraignante la vérification à l'ensemble de l'industrie chimique, est à notre avis irréalisable dans la pratique et aurait des conséquences extrêmement négatives pour l'activité économique des Etats.

J'en veux pour nouvelle preuve les documents de travail présentés par la délégation britannique (CD/514 et CD/575), dont un examen approfondi fait apparaître que leurs auteurs souhaiteraient soumettre à une vérification soutenue, sous les formes les plus variées, des centaines et des milliers de produits chimiques et ne pas limiter cette vérification aux stades technologiques les plus dangereux de la fabrication, mais lui donner un caractère général. Est-ce donc réaliste ?

On peut se demander ce qui serait le moins gênant pour l'industrie chimique à vocation pacifique - quelques limitations raisonnables ou une procédure de vérification généralisée, onéreuse, qui pourrait avoir des conséquences non négligeables pour les intérêts économiques et autres des Etats ?

Il y a un autre problème qu'il faut aborder avec beaucoup de prudence, de modération et de sens des responsabilités, celui de l'élimination, du démantèlement ou de la réaffectation des installations de fabrication d'armes chimiques. Tous conviendront sans doute que, dans l'industrie chimique, la fabrication d'un produit chimique toxique, y compris à des fins d'armes chimiques, se fait en plusieurs stades technologiques. Et notamment, le stade technologique final de la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques ou de composantes clefs de systèmes d'armes binaires. Qu'est-ce qui doit retenir concrètement l'attention lors de l'élaboration de la convention ? Faut-il éliminer toute l'installation ou bien seulement la partie de l'installation où s'effectue le stade technologique final de la fabrication ? La réponse ne paraît évidente.

Le fait que les négociations n'aient pas encore permis de régler la question de la destruction des stocks d'armes chimiques s'explique par le refus de certains participants de tenir compte de la position des autres et leur désir d'imposer leur approche unilatérale. Le point essentiel qui reste à régler, selon nous, est de convenir d'un plan de destruction des stocks d'armes chimiques qui, à aucun

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

moment, ne conférerait à quiconque d'avantages militaires unilatéraux. Nous sommes prêts à étudier les propositions les plus diverses qui ont été présentées au cours des négociations, y compris la proposition de travail faite par une des délégations selon laquelle, au cours du processus d'élimination des stocks d'armes, il conviendrait d'alterner la destruction des types d'armes les plus dangereux avec celle de types moins dangereux, ce qui permettrait de tenir compte de facteurs tels que l'accroissement de la confiance mutuelle entre les Etats au cours du processus de destruction des stocks, la possibilité pour les Etats pendant cette période de prendre des mesures appropriées en cas de violation de la convention de la part d'Etats parties ou non parties, etc.

L'histoire des négociations internationales montre que, de tout temps, les participants aux négociations ont d'abord convenu de dénominateurs ou de critères communs et ensuite seulement, sur la base de ces critères convenus, ont élaboré des définitions spécifiques. Ce fut également le cas pour les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Sur la base d'indicateurs objectifs, on a élaboré des critères très précis de toxicité des produits chimiques, on a défini à titre préliminaire le concept de précurseurs clefs et travaillé sur quelques autres dispositions de la future convention. Et voilà que maintenant, après plusieurs années de négociations laborieuses, on nous propose d'abandonner ces critères objectifs et de leur substituer des notions extrêmement subjectivistes comme, par exemple, celle du niveau du "risque des produits chimiques". Je répète : il s'agit d'une notion subjective. Pour tel Etat la notion de risque sera une chose, pour tel autre cela en sera une autre. Et il sera probablement très difficile de s'entendre sur cette base. Une telle approche inverse complètement la solution du problème des précurseurs clefs. Nous sommes profondément convaincus qu'il faut commencer par élaborer des critères dûment convenus et ensuite seulement, sur la base de ces critères, établir une liste des précurseurs clefs. Nous avons déjà, semble-t-il, trouvé une solution technique à cette question qu'il faudrait maintenant concrétiser sous la forme d'un projet de disposition appropriée de la future convention. Cela ouvrirait la voie à l'établissement de la liste même des précurseurs clefs. Les affirmations selon lesquelles les critères élaborés pourraient, dans certains cas, ne pas englober tels ou tels précurseurs ne résistent pas à l'analyse. Selon nous, la convention devrait prévoir une solution pour les exceptions à la règle générale lorsque celles-ci sont vraiment nécessaires. Récemment, on nous a présenté en guise de grande "concession" une "nouvelle" approche qui prévoyait d'élaborer parallèlement les critères et les listes. Mais cette approche ne mène nulle part. En effet, le problème des critères se posera chaque fois que l'on voudra introduire dans la liste tel ou tel précurseur clef. C'est pourquoi il faut commencer par élaborer des critères convenus.

Bien entendu, la question des précurseurs clefs pouvant être utilisés pour fabriquer des armes chimiques binaires se présente de façon particulière. Compte tenu du fait que tous les précurseurs clefs ne se prêtent pas à cette utilisation en raison des propriétés thermodynamiques que doit avoir un système binaire, la délégation soviétique propose, aux fins de la convention, de donner aux précurseurs clefs considérés le nom de composants clefs de systèmes chimiques binaires.

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au cours des négociations, quelques délégations ont proposé de prévoir des régimes totalement différents pour de mêmes produits chimiques. S'agissant de fins de protection, des produits chimiques létaux supertoxiques ne pourraient être fabriqués que dans une installation spécialisée autonome de fabrication à petite échelle en quantités ne dépassant pas une tonne par an et cela sous un contrôle international très strict, alors que pour les autres fins autorisées, ils pourraient l'être n'importe où et en n'importe quelles quantités. De telles propositions pourraient avoir pour résultat que la convention, ayant éliminé une base industrielle d'armes chimiques, créerait tous les préalables et toutes les conditions nécessaires à l'apparition d'une autre base plus moderne et plus perfectionnée. Un double étalon de ce genre pour la question de la non-fabrication d'armes chimiques est inacceptable pour nous et ne doit pas être institué. De l'avis de la délégation soviétique, une étude de la proposition finlandaise sur les variantes d'installations à petite échelle pourrait être utile pour la solution de ce problème.

Nous étudions attentivement les propositions d'autres délégations visant la recherche de décisions mutuellement acceptables. C'est le cas, par exemple, des propositions de la délégation française concernant des questions relatives à la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques, à la classification des installations et à la détermination des régimes qui leur sont applicables, à la solution du problème des armes binaires, ainsi que des propositions de la délégation chinoise et d'autres encore.

Camarade Président, un des problèmes extrêmement délicats a été et continue d'être l'élaboration de principes et d'un mécanisme pour les vérifications par mise en demeure lors de la clarification de situations ambiguës. Nul ne songe à soutenir, comme essaie de le faire croire la délégation des Etats-Unis, que des vérifications par mise en demeure ne devraient pouvoir s'effectuer qu'en présence de violations dûment établies de la convention. Ce n'est en tout cas pas notre position. Nous estimons que, lors de la réalisation des vérifications par mise en demeure, les Etats, dans leurs actes, devraient faire tout particulièrement preuve de leur sens des responsabilités et de réalisme politique. Il est indispensable de bien comprendre que l'application de la convention reposera en premier lieu sur la bonne volonté des Etats devenus parties à la convention, sur leur aspiration à une paix durable et moins hypothéqué par la course aux armements, sur leur volonté d'éliminer la base matérielle nécessaire au déclenchement d'une guerre chimique. Elle reposera aussi sur le fait que les Etats qui, en règle générale, sont soucieux de leur prestige politique, n'admettront pas qu'il leur soit porté préjudice de par leur propre faute.

Seule une telle approche peut nous aider à trouver, dans la convention, une place appropriée pour les vérifications par mise en demeure, à formuler de façon judicieuse des dispositions y relatives de façon que les vérifications ne perdent pas tout leur sens et qu'il ne soit pas porté atteinte au principe des droits souverains des Etats. On doit bien comprendre, à Washington, que vouloir donner aux vérifications par mise en demeure un caractère automatique et obligatoire ne peut avoir d'autre résultat qu'une perte de temps dans l'élaboration de la convention. Vis-à-vis de propositions de ce genre notre réaction est franchement négative.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A cet égard, nous voudrions faire l'observation de principe suivante, qui ne concerne d'ailleurs pas uniquement les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. On sait que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement dispose que "la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord". Ainsi, si l'on applique cette disposition à la convention sur l'interdiction des armes chimiques en cours d'élaboration, il est évident que la nature et les modalités de la vérification, en l'occurrence, doivent être telles que, d'une part, elles garantissent efficacement le respect des dispositions de ladite convention et que, d'autre part, elles ne sortent pas du cadre de cette convention. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous élever contre des modalités de vérification susceptibles d'être utilisées aussi à des fins se situant en dehors de la portée de l'interdiction de la convention.

Pour interdire les armes chimiques point n'est besoin d'avoir accès, par exemple, aux installations de fabrication de tous types d'armements qui ne sont pas concernées par les limitations de l'accord considéré. C'est pourquoi, si l'on veut s'attaquer sérieusement au problème de l'interdiction des armes chimiques, il est indispensable d'élaborer des procédures de vérification qui ne sauraient être utilisées pour s'ingérer dans les activités des Etats non visées par une convention interdisant précisément ce type d'arme de destruction massive.

Nous avons à maintes reprises souligné que l'on ne pourra parler d'une vérification générale et complète qu'au stade du désarmement général et complet et qu'essayer d'imposer une vérification générale et complète aux fins d'un accord limité portant interdiction d'un type certes important mais néanmoins particulier d'arme de destruction massive, l'arme chimique, revient à créer des obstacles artificiels et spécieux à l'élaboration d'un accord approprié.

Pour conclure, je voudrais confirmer que la délégation soviétique est prête à poursuivre des négociations sérieuses et constructives en vue de conclure le plus rapidement possible une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Comme on le sait, nous avons été l'un des initiateurs de la proposition d'utiliser de façon plus rationnelle le temps disponible pour ces négociations et pour nous en tenir fermement à la décision ou recommandation que la Conférence a adoptée à sa dernière session au sujet de la tenue d'une session prolongée du comité sur l'interdiction des armes chimiques en automne 1985.

Pour l'Union soviétique, l'interdiction des armes chimiques a été et continue d'être une tâche prioritaire, consignée dans les documents les plus importants du Parti communiste de l'Union soviétique et de l'Etat soviétique. La délégation soviétique fera tout ce qui dépend d'elle pour que cet objectif soit réalisé à aussi brève échéance que possible.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Dubey.

M. DUBEY (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous dire combien ma délégation est satisfaite de vous voir présider les travaux de la Conférence du désarmement pendant ce mois d'avril. La Yougoslavie et l'Inde entretiennent les relations les plus étroites et les plus amicales dans la communauté des nations. Notre profond intérêt et notre ferme engagement en faveur des objectifs du Mouvement des non-alignés ont beaucoup contribué à renforcer les relations entre nos deux pays et leur ont donné une dimension nouvelle. Notre Mouvement attache beaucoup d'importance à l'objectif du désarmement et insiste particulièrement sur la nécessité de prévenir d'urgence une guerre nucléaire et de mettre fin à la course aux armements nucléaires. Le rôle joué par la Yougoslavie pour promouvoir les principes et objectifs du Mouvement des non-alignés, y compris ceux du désarmement, est bien connu. Nous espérons que, sous votre direction, la Conférence du désarmement fera ce mois-ci d'importants progrès dans ses travaux. Nous avons toute confiance dans vos qualités remarquables de diplomate et votre longue et vaste expérience des négociations internationales. Je souhaite vous assurer de la plus entière coopération de la délégation de l'Inde dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser tous les remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Adolfo Paythardt du Venezuela, pour le travail qu'il a accompli. Le fait que la décision de créer pour la première fois un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ait précédé son discours de clôture à la Conférence est le meilleur hommage que l'on puisse rendre au succès de sa présidence.

Je consacrerai mon intervention d'aujourd'hui au point 3 de l'ordre du jour de la Conférence, c'est-à-dire la prévention de la guerre nucléaire. Ces dernières semaines, nous avons entendu plusieurs déclarations importantes au titre de ce point de l'ordre du jour. Certaines d'entre elles, en particulier celles émanant des distingués représentants de pays occidentaux, méritent nos éloges pour la franchise avec laquelle les auteurs ont exposé les points de vue de leurs gouvernements sur cette question cruciale. Par contre nous ne partageons pas ces points de vue qui, en général, ne font que reprendre des positions rigides antérieures. Ces représentants nous ont rappelé, par exemple, l'importance qu'ils attachent à la doctrine de dissuasion nucléaire pour assurer leur sécurité nationale, et sauvegarder la paix mondiale. Ils nous ont également dit que le problème de la prévention de la guerre nucléaire ne pouvait être dissocié de celui de la prévention de la guerre en général.

Ces arguments et d'autres avancés par ces représentants n'ont pas varié bien qu'il se soit produit récemment des faits nouveaux d'importance cruciale, par exemple le fait que presque tous les gouvernements, et notamment ceux de ces pays, ont reconnu le bien-fondé des résultats de recherches sur l'hiver nucléaire et admis, au niveau de décision le plus élevé dans certains de ces pays, que la dissuasion fondée sur les armes nucléaires offensives n'est ni viable ni souhaitable et doit donc être soit complétée, soit remplacée par la mise au point d'armes défensives. Il est aussi regrettable de constater qu'au moment où l'on avance ce genre d'arguments, on ne se soucie absolument pas des mesures urgentes et concrètes qu'il faudrait prendre pour conjurer la menace d'une annihilation de l'humanité.

Le problème est devenu insoluble du fait de l'incompatibilité entre la nature même des arsenaux nucléaires actuels, véritables instruments de destruction totale et leur utilité faussement perçue par ceux qui en disposent, en tant que moyen de maintenir ce que l'on appelle une paix et une sécurité internationales durables. Point n'est besoin de dire que la grande majorité des peuples et nations du monde, environ 130 pays, sont absolument incapables d'entrevoir cette utilité et restent souvent perplexes quand on s'efforce de leur faire admettre cet aspect du problème des arsenaux nucléaires. Ces pays et les millions de citoyens des Etats dotés d'armes nucléaires ne voient qu'une chose, à savoir que l'escalade de la course aux armements nucléaires, encouragée par cette confiance dans l'utilité des armes nucléaires, conduit inexorablement le monde au seuil d'une catastrophe nucléaire.

Le refus opiniâtre de certaines puissances dotées d'armes nucléaires d'aborder le problème de la menace d'une guerre nucléaire tant que l'on ne pourra pas mettre un terme à toutes les guerres comporte le risque que le monde soit mis au pas au moyen de l'arme ultime de la terreur. Il s'agit d'un avertissement lancé à tous les pays du monde pour qu'ils cessent leurs querelles s'ils veulent conjurer la menace nucléaire et survivre. Il s'agit aussi d'une présentation très adroite de la question, en ce sens que le simple énoncé du problème permet de l'éliminer sans qu'il soit nécessaire d'imposer une obligation quelconque pour le résoudre.

Poussée par une volonté indomptable de vivre et d'améliorer son sort, l'humanité a survécu à de nombreuses guerres au cours des millénaires. Les guerres, la misère, les privations ont toujours accompagné l'histoire des hommes. Une menace implicite et réellement effrayante contenue dans la doctrine adoptée en matière de sécurité par ces Etats dotés d'armes nucléaires tient au fait qu'ils se réservent la possibilité de réduire le monde à néant si d'autres pays n'éliminent pas les conflits et les tensions. Bien sûr, nous n'avons pas su construire un monde harmonieux, affranchi de toutes tensions et nous ne devons pas relâcher nos efforts dans ce domaine. Mais affirmer, comme cela est sous-entendu dans la stratégie de la dissuasion nucléaire, que les désaccords, les tensions et les conflits peuvent conduire en définitive à détruire toute vie sur terre est pour le moins effrayant.

Il ne fait aucun doute que tous ici nous sommes contre toutes les guerres - classiques ou nucléaires. L'Inde, quant à elle, estime que rien n'est plus contraire à nos moeurs et nos traditions que la guerre entre les nations. Un de nos rois, Ashoka, interdit dès le IV^e siècle avant Jésus-Christ la guerre comme moyen d'action politique ou diplomatique.

Mais dire que l'on ne peut pas aborder le problème de la prévention de la guerre nucléaire sans examiner celui des conflits classiques, c'est manquer de sérieux lorsqu'il s'agit d'une question aussi grave que celle-ci. Si nous poursuivons ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, nous ne serions pas présents à cette Conférence et nous ne consacrerions pas un examen séparé - sans évoquer toutes les guerres, leurs motivations et leurs causes fondamentales - du problème de l'interdiction des armes chimiques ou radiologiques. Force nous est de conclure que cette obstination à vouloir amalgamer toutes les guerres ou à examiner la prévention de toutes les guerres au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire" n'est qu'un moyen d'essayer de faire oublier la menace d'une guerre nucléaire.

(M. Dubey, Inde)

Cette attitude qui consiste à mettre dans le même sac guerre classique et guerre nucléaire est un prolongement de la crise provoquée par la menace d'une guerre nucléaire et des doctrines militaires qui prévalaient avant l'apparition des armes nucléaires. La doctrine de la dissuasion nucléaire prônée par les Etats dotés d'armes nucléaires est un développement des stratégies de guerre victorieuse adoptées par les pays industrialisés du Nord au cours des quelque 100 dernières années. Clausewitz a défini ce type de stratégie comme la recherche d'un accomplissement exceptionnel par l'escalade sans fin de la guerre, fondée sur la science et la technologie, jusqu'à la victoire finale. Cette stratégie a été suivie jusqu'à la Seconde guerre mondiale. Le bombardement de la population civile pendant la guerre à Londres et d'autres villes du Royaume-Uni et les représailles beaucoup plus étendues qui ont suivi avec les bombardements de Hambourg, de Dresde et d'autres villes allemandes sont les derniers exemples de cette recherche de la victoire par l'escalade avant l'arrivée des premières armes nucléaires.

Si nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation peu enviable d'une menace imminente d'holocauste nucléaire c'est que cette stratégie de la guerre victorieuse n'a pas varié même après l'acquisition des armes nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires. Du point de vue subjectif, cette même stratégie militaire a été maintenue; mais objectivement, l'apparition des armes nucléaires a modifié radicalement la nature de la guerre. Ainsi, depuis 1945, on assiste à un décalage apocalyptique entre les intentions professées par les stratèges et les performances réelles des armes. Pour ne citer qu'un exemple de ce décalage, tout le monde sait que, lorsque les premières bombes atomiques sont tombées sur Hiroshima et Nagasaki, personne ne savait qu'elles pouvaient aussi tuer par leur rayonnement. Plus récemment, lorsqu'on a examiné les conséquences de la guerre nucléaire, on s'est contenté de prendre en considération les effets de la déflagration et de la chaleur, les conséquences immédiates et à plus long terme des rayonnements et la destruction de la couche d'ozone qui protège la Terre contre un excès de rayons ultraviolets. Mais on a négligé les effets sur le climat des centaines de millions de tonnes de poussière et de suie qui seraient produites par des milliers d'explosions. Ce dernier facteur n'a été envisagé que dans les résultats de l'étude sur l'hiver nucléaire, qui ont été accueillis d'abord par le scepticisme ou l'incrédulité totale des responsables politiques de certains Etats dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés et qui l'ont ensuite rejeté à grands cris sur la base d'arguments pseudo-scientifiques mal fondés. Aujourd'hui même ces pays admettent la véracité des conclusions de cette étude sur l'hiver nucléaire. Cependant, les arguments avancés à ce sujet au cours du débat pour justifier le déclenchement d'une guerre nucléaire en vue d'assurer la légitime défense d'un pays montrent clairement que ces Etats, même s'ils ont accepté les résultats de cette étude, n'en ont pas pour autant infléchi leur doctrine en matière de sécurité. Les résultats obtenus au sujet de l'hiver nucléaire font nettement ressortir le manque de sérieux de toutes les stratégies qui prévoient le recours aux armes nucléaires. Les partisans de la doctrine de la dissuasion ont toujours évité de se laisser entraîner dans des débats sur les conséquences effroyables d'une guerre nucléaire. Ils ont toujours tenté, en premier lieu de ne pas tenir compte de ces résultats en prétendant qu'ils étaient exagérés ou peu fondés, puis, quand il ne leur a plus été possible d'en nier la valeur scientifique, ils ont essayé d'éluder l'ensemble de la question en disant : "et puis après ?".

(M. Dubey, Ir.de)

Les stratégies de guerre victorieuse d'avant 1945 étaient fortement empreintes de cruauté et d'un mépris total de la vie d'autrui et du reste de l'humanité. Nous pouvons très bien imaginer ce qu'il adviendrait si ces mêmes stratégies, et l'attitude qui leur est sous-jacente, demeureraient inchangées en une période de crise provoquée par la menace d'une guerre nucléaire.

Il est étonnant de constater que ces 40 dernières années les théories militaires et les doctrines stratégiques de la principale alliance militaire n'ont pu résoudre les problèmes liés aux conséquences de l'utilisation des armes nucléaires et les ont délibérément ignorés.

Dans cette perspective, l'incapacité, inhérente à ces stratégies militaires et à ces doctrines de sécurité, de distinguer entre armes nucléaires et autres moyens de combat semble à la fois naïve et délibérée. Elle est naïve parce qu'elle exclut l'idée que les armes nucléaires ne sont pas utilisables militairement de la même façon qu'un canon. Elle est délibérée parce que les tenants de cette stratégie et de cette doctrine essaient délibérément d'estomper la distinction entre armes nucléaires et autres moyens de combat pour ne pas renoncer à la possibilité de rendre les armes nucléaires réellement utilisables. C'est cette attitude qui a jusqu'à présent encouragé la course aux armements nucléaires. Avec chaque adjonction à la famille des systèmes d'armes nucléaires, le stratège militaire a tenté de rendre possible une victoire nucléaire en accroissant la portée de ses missiles (pour être protégé par la distance), en accroissant leur puissance et leur précision (pour maîtriser les dommages indirects) et en accroissant leur vitesse (pour bénéficier de l'effet de surprise et minimiser les conséquences des contre-attaques). Le rythme fiévreux de la mise au point des armes nucléaires dites de la troisième génération montre que cette attitude prévaut toujours. Avec l'idée récente du système d'armes de la "guerre des étoiles", ces efforts en vue d'une utilisation éventuelle des armes nucléaires visent la plus folle des chimères, c'est-à-dire l'immunité à la contre-attaque.

On a soutenu que les armes nucléaires avaient permis de préserver la paix pendant ces 40 dernières années. Or, l'histoire de cette période montre exactement le contraire. Les 40 dernières années ont été une période de tensions, de luttes et de violents conflits. Pendant cette période, chacune des puissances dotées d'armes nucléaires est entrée en guerre à un moment ou à un autre, séparément et, dans certains cas, ensemble. Dans 170 conflits armés en l'iron de la période d'après guerre qui ont été évoqués l'autre jour lors du débat sur ce point, les Etats développés du Nord sont intervenus secrètement ou ouvertement dans 60 % des cas, et la quasi-totalité de ces conflits ont été encouragés par les grandes puissances. Il s'est agi dans certains cas de guerres par procuration où des millions d'infortunés des pays du Sud ont péri. La plupart de ces guerres se sont déroulées loin du théâtre principal de la confrontation entre les grandes puissances, mais cela n'atténue en rien le fait que ces puissances sont responsables de ces guerres. Et même s'il n'y a pas eu de conflit majeur entre les deux alliances en Europe, la façon dont leurs troupes sont disposées et la rapidité avec laquelle leurs forces nucléaires sont prêtes à frapper ne peuvent guère rassurer ou réjouir les pays considérés ni le reste du monde. On peut donc se demander en quoi la possession d'armes nucléaires a inspiré un comportement responsable aux puissances nucléaires et à leurs alliés ? Quels éléments d'apaisement a-t-elle apportés à une situation internationale marquée par des crises depuis 1945 ?

(M. Dubey, Inde)

La course aux armements nucléaires et la doctrine qui lui est sous-jacente n'ont en fait pas pu empêcher les guerres mais au contraire ont conduit l'humanité au seuil de la destruction finale. Je voudrais citer ici un extrait d'un article publié récemment par un professeur britannique de l'Université de Cambridge, M. D.B. Gallie : "Contrairement à l'Everest, le péril nucléaire n'est pas seulement présent, il se rapproche rapidement de nous et seule une vision historique de cette progression titanesque peut faire saisir cette différence essentielle".

Les représentants de certains pays occidentaux ont, dans leurs déclarations, décrit ce que sont d'après eux les mesures qu'ils prennent pour prévenir la guerre nucléaire. Sans aucun doute, les mesures considérées comme les plus importantes ont été les accords de limitation des armements nucléaires conclus entre les deux superpuissances. Selon nous, ces accords n'ont pas grand-chose à voir avec la prévention de la guerre nucléaire. En disant cela, nous ne voulons en aucune façon mettre en doute l'importance des négociations bilatérales en cours entre les deux superpuissances. Même si ces négociations parviennent seulement à rétablir un climat propice aux bonnes relations entre les deux superpuissances, elles ne peuvent qu'avoir des conséquences positives pour chacun de nous. De plus, si ces négociations atteignent effectivement leur objectif ultime qui est de "prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'y mettre fin sur la Terre, pour aboutir en fin de compte à l'élimination complète des armements nucléaires en quelque lieu que ce soit", le monde entier aura des raisons d'être éternellement reconnaissant à ces puissances. Mais l'adoption de mesures directes visant à prévenir la guerre nucléaire n'est pas inscrite à l'ordre du jour des négociations. De plus, tant que ces négociations se dérouleront dans le cadre de l'immuable stabilité stratégique, tant que demeurera la possibilité d'engager des guerres nucléaires et qu'aucun règlement international interdisant l'utilisation des armes nucléaires ne sera jugé acceptable, ces négociations ne pourront en aucune façon faire disparaître les risques d'holocauste nucléaire qui menacent l'humanité. Tout en demeurant optimistes pour l'avenir, nous ne pouvons oublier que, comme nous l'avons constaté, les accords de limitation des armements ont entraîné une multiplication des vecteurs d'armes nucléaires et des ogives nucléaires détenus par les deux superpuissances. Par exemple, entre 1968 et 1985, le nombre d'ogives nucléaires détenues par les deux superpuissances a triplé dans un cas et a été multiplié par douze dans l'autre.

Depuis environ un siècle, la communauté internationale a élaboré plusieurs conventions pour humaniser la guerre. La Déclaration de Saint-Petersbourg de 1868, la Convention de La Haye de 1907, la Convention de Genève de 1949 et ses Protocoles additionnels de 1977 sont des exemples d'instruments juridiques de ce type. Les objectifs de ces conventions et protocoles sont notamment : i) de limiter le droit des belligérants d'adopter n'importe quel moyen de mettre l'ennemi hors de combat; ii) d'éviter l'utilisation d'armes de nature à causer des maux superflus; iii) d'assurer une protection spéciale aux civils ne participant pas à la guerre; et iv) de ne pas autoriser l'utilisation de moyens risquant d'entraîner la mort de populations importantes dans des pays neutres.

(H. Dubey, Indc)

Fait significatif, les puissances dotées d'armes nucléaires ont expressément cherché à exclure les armes nucléaires de l'application de ces conventions. Par exemple, à la session de 1975 de la Conférence diplomatique sur les Protocoles additionnels à la Convention de Genève, le représentant des Etats-Unis a déclaré : "Une règle de droit acceptable, conçue pour être appliquée à l'utilisation d'armes de destruction massive, n'assurerait très certainement qu'une protection limitée ou nulle dans une guerre classique. Inversement, des règles comme celles sur lesquelles nous travaillons à cette Conférence sont conçues pour des guerres classiques et s'appliqueraient mal à l'utilisation d'armes de destruction massive". Le représentant du Royaume-Uni, en signant les Protocoles additionnels, a déclaré que ceux-ci "n'étaient pas destinés à avoir d'effets sur l'utilisation d'armes nucléaires, ni à la réglementer ou l'interdire". La question qui se pose est de savoir comment un Etat ou une alliance militaire peut continuer de mettre les armes classiques et les armes nucléaires dans la même catégorie quand il s'agit du recours à la force ou de la prévention de la guerre tout en établissant une distinction entre ces deux catégories d'armes quand il s'agit d'obligations à assumer en vertu d'instruments internationaux incorporant des lois de la guerre ?

C'est pour moi un encouragement de voir que, selon les déclarations faites par les distingués représentants des pays occidentaux, ces pays sont disposés à examiner sérieusement le point relatif à la prévention de la guerre nucléaire. Dans la déclaration qu'il a faite à la Conférence du désarmement le 7 février 1985, le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit ce qui suit : "L'importance dominante que nous attribuons à ce sujet nous fait espérer que l'on pourra entreprendre en 1985 un processus fécond de travail sur le fond de cette question de l'ordre du jour". Le distingué représentant des Etats-Unis a dit ce qui suit dans sa déclaration : "Pour notre part, nous sommes prêts à participer sérieusement à la poursuite de l'examen de tous les aspects de cette importante question, aussi bien dans le cadre de notre Conférence qu'ailleurs". Parallèlement, ces représentants ont souligné que, dans l'examen de ce point de l'ordre du jour, ils souhaitent que toutes les opinions soient prises en considération et explorées à fond sans établir de priorité entre elles. C'est précisément ce qu'avait suggéré le Groupe des 21 dans le mandat qu'il avait proposé de donner à un comité spécial chargé d'examiner ce point. En expliquant la position du Groupe des 21 dans ma déclaration du 26 avril 1984, j'ai indiqué très clairement que notre objectif était d'examiner tous les aspects - juridiques, politiques, techniques, militaires - de chacune des propositions présentées à la Conférence et de chacune des approches à ce problème, sans donner la priorité à aucune d'elles. Je ne vois pas pourquoi ce mandat ne pourrait pas servir de base à l'examen de cette question au cours de cette année.

Dans ce contexte, l'extraordinaire condition préalable imposée par ces pays, à savoir l'élaboration d'un programme de travail et l'établissement d'un ordre de priorité pour examiner les diverses propositions, ne peut que contrecarrer nos efforts en créant d'importantes divergences de vues sur l'ensemble du processus de création d'un cadre pour l'examen pour cette question. Nous nous engagerons alors dans des discussions sans fin sur les questions à examiner au lieu d'envisager des mesures concrètes et pratiques en vue de la prévention de la guerre nucléaire. Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait établir un programme de travail détaillé alors que le mandat que nous avons été sur le point d'adopter d'un commun accord l'année passée n'empêchait nullement d'examiner toutes les propositions. De même, nous ne comprenons pas pourquoi le Groupe occidental se mettrait à présenter des listes

(M. Dubey, Inde)

détaillées de propositions, alors que celles-ci ont déjà été soumises en tant que documents de la Conférence du désarmement et qu'il serait plus opportun qu'elles soient examinées par l'organe qui pourrait être créé pour s'occuper de ce point. La seule conclusion que nous pouvons tirer est que cette initiative tend à considérer la discussion sur les questions à examiner comme une fin en soi et par là à créer une apparence d'activité tout en donnant à l'ensemble du processus un caractère suffisamment controversé pour empêcher la Conférence de s'attaquer aux problèmes réels.

Une évaluation objective des négociations qui ont eu lieu sur cette question en 1984 montrerait que le Groupe des 21 a fait preuve d'un maximum de souplesse pour s'efforcer d'engager une discussion sérieuse. Cette année encore, nous sommes prêts à envisager la question dans la même optique et avec la même souplesse. Mais il nous est difficile de faire face aux changements de position du Groupe occidental. L'année passée, la plupart de ces pays avaient accepté la création d'un comité spécial, à condition que l'on se mette d'accord sur son mandat. Cette année, ils reviennent sur cet accord et proposent une procédure d'examen différente. L'an dernier, ils affirmaient qu'avant d'engager des négociations, il fallait explorer et identifier les questions à négocier. Pour tenir compte de cette position du Groupe occidental, nous avons accepté un mandat qui ne prévoyait pas de pouvoirs de négociations pour le comité spécial proposé. Cette année, non seulement on nous demande de modifier le cadre institutionnel d'examen, mais on nous dit qu'avant d'explorer et d'identifier les problèmes à négocier, il convient de nous mettre d'accord sur ce que nous allons examiner. Est-ce vraiment là une approche sérieuse et sincère pour examiner cette question vitale de la prévention de la guerre nucléaire ?

De même, nous ne partageons pas l'opinion exprimée par certains pays occidentaux selon laquelle l'objet de l'examen est seulement de contribuer à mieux comprendre la question. Nous voudrions souligner que l'objectif qui sous-tend l'examen de cette question est de négocier un ou plusieurs accords sur des mesures concrètes et urgentes en vue de prévenir la guerre nucléaire. Viser moins haut équivaudrait à dévaluer le seul forum de négociation sur les questions de désarmement qui existe au monde et à renoncer à la responsabilité qui nous incombe d'élaborer d'urgence des mesures pour épargner à l'humanité un holocauste nucléaire.

Comme l'a dit Clausewitz, la guerre est un véritable caméléon qui prend toutes sortes de couleurs. Cette observation était valable pour les guerres qui ont eu lieu avant l'apparition des armes nucléaires. Ce n'est pas l'image d'un caméléon qu'évoque la menace de la guerre nucléaire, mais plutôt le sombre et létal capuchon du cobra. Ainsi donc, abordons cette question de façon directe et sans ambages au lieu de tergiverser. Comme l'a dit notre Premier Ministre, Shri Rajiv Gandhi, dans la déclaration qu'il a faite au Sommet des six nations sur le désarmement nucléaire : "Travaillons à renforcer la foi de l'humanité en elle-même et en sa capacité de surmonter le péril né de sa propre technologie".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Beesley.

M. BEESLEY (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, de toute évidence, eu égard à la déclaration se situant relativement en dehors de toute controverse que j'avais l'intention de faire, je prends la parole à un assez mauvais moment. Mais, quoi qu'il en soit, je vous félicite personnellement pour votre accession à la présidence et je salue chaleureusement le nouveau Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, car je n'ai pas eu l'occasion de le faire officiellement jusqu'à présent. Je voudrais également remercier le précédent Président, l'Ambassadeur Taylhardat, ainsi que l'Ambassadeur Lowitz, qui ont dirigé avec compétence les travaux de notre Conférence et ce n'est pas là une formule banale; je pense réellement ce que je dis. Monsieur le Président, j'éprouve un plaisir particulier à prendre la parole aujourd'hui sous votre présidence, car nous sommes des amis et des collègues de très longue date et même, oserai-je le dire, des camarades dans la lutte pour la limitation des armements, et le fait que vous représentiez un pays avec lequel le Canada a des relations aussi étroites et amicales ajoute encore à ma satisfaction.

A propos d'un point que je n'avais pas l'intention d'aborder, je crois comprendre la sincérité de la déclaration que nous avons entendue et la référence à la victoire sur le nazisme. Mon pays a participé à ce combat dès le début et j'espère qu'on ne se méprendra pas sur mes motifs si je dis que nous étions convaincus de nous engager dans ce conflit par une décision prise délibérément, et en toute indépendance par le Gouvernement canadien, dans les tout premiers jours des hostilités, pour défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un pays, à savoir la Pologne. Je sais certes que l'Ambassadeur Turbanski ne se méprendra pas sur les motifs qui me poussent à dire cela, aussi me paraît-il approprié de rappeler les guerres passées quand nous déterminons pourquoi il convient d'essayer de les éviter grâce à nos efforts.

Je voudrais aussi dire qu'il est clair qu'aucun pays ne saurait comprendre ou se faire une idée des pertes subies par l'URSS, des pertes si grandes, tellement supérieures à celles des autres, mais il serait erroné de supposer que nous sommes tous inconscients du genre de souffrance qu'une guerre peut susciter. De nombreuses familles canadiennes, y compris la mienne, ont payé un lourd tribut. J'ai eu un frère blessé, un frère tué, une sœur qui a servi dans les forces armées et mon tour allait venir quand la guerre a pris fin, Dieu merci; je ne dis pas cela pour répondre à l'Ambassadeur Issraelyan, mais pour m'associer à lui dans son rejet total d'une guerre de ce genre ou de toute autre.

Le nouveau Gouvernement canadien élu en septembre dernier a donné une priorité élevée à la limitation des armements et au désarmement. Dans une série de déclarations publiques, le Premier Ministre, Brian Mulroney, a indiqué clairement que "rien n'est plus urgent, ni plus nécessaire ... que de contribuer à la réduction de la menace de guerre et de promouvoir la cause de la paix". Il a fait observer - et il n'est guère besoin de le dire à aucun des participants à notre Conférence - que les progrès seront "lents et ardu", mais il a souligné qu'"il ne saurait y avoir de relâchement dans nos efforts pour réduire la menace de guerre. Si frustrantes ou difficiles qu'elles soient, les négociations doivent se poursuivre".

Plus tard, lors d'une rencontre entre le Premier Ministre Mulroney et le président Reagan à Québec, le 18 mars, les deux dirigeants ont dit : "Nous recherchons un monde plus stable, avec des niveaux d'armements nucléaires fortement réduits". Compte tenu de la déclaration que nous venons d'entendre sur la prévention de la guerre nucléaire, il est peut-être pertinent de faire observer qu'ils ont reconnu que "des mesures de limitation des armements significatives équitables, durables et vérifiables peuvent concourir à renforcer la stabilité stratégique, à préserver notre sécurité à un moindre niveau des forces et des armements et à réduire le danger de guerre, tant nucléaire que classique". Mais ils ont aussi affirmé leur détermination - et ceci est en rapport direct avec nos travaux - d'œuvrer en faveur d'une entente sur des mesures efficaces dans les négociations internationales de Vienne, de Genève et de Stockholm" et dans le processus visant à réaliser une réduction significative des armements entre l'Est et l'Ouest.

De même, dans un discours prononcé à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a déclaré que "le Canada, pour sa part, est déterminé à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de la paix et du désarmement", et nous le pensons sincèrement bien que certaines références aux Etats européens puissent aller dans un sens assez différent. Plus précisément, il a ajouté : "Nous chercherons, grâce à des mesures concrètes et réalistes, à progresser vers un traité d'interdiction complète des essais. Nous encouragerons les pourparlers entre les superpuissances et les pourparlers multilatéraux au sujet de toutes les armes spatiales et nous ferons faire d'autres études sur les possibilités de vérifier une interdiction des armes spatiales. Nous travaillerons au succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu l'année prochaine - c'est là un point sur lequel je reviendrai - afin d'empêcher la prolifération horizontale des armes nucléaires". Il a ajouté : "Nous continuerons d'insister en faveur d'une convention vérifiable interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques"; tel est le cadre politique dans lequel la délégation canadienne aborde la présente Conférence. Nous avons des instructions formelles de tout faire pour permettre à la Conférence du désarmement de progresser sur le fond et de ne plus chipoter sur des questions de procédure. C'est là également un point sur lequel je reviendrai.

A l'extérieur de la présente Conférence, les priorités fondamentales du Gouvernement canadien en matière de limitation des armements et de désarmement sont les suivantes :

- contribuer au progrès des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armements nucléaires
- assurer la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans le cadre de la Conférence sur le désarmement nos principales priorités sont :

- un traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et
- la conclusion à bref délai d'une convention sur les armes chimiques.

Tout en poursuivant ces objectifs, le Gouvernement canadien tient également à la réalisation de progrès sur d'autres aspects de la limitation des armements à la Conférence du désarmement, y compris en particulier :

- la prévention de la guerre nucléaire, et un traité sur les armes radiologiques.

Nombre de représentants qui ont pris la parole avant moi durant cette session, - et je la prends assez tardivement - ont appelé l'attention sur un ou plusieurs des trois points suivants :

- ils ont souligné l'importance de la Conférence du désarmement en sa qualité d'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement;
- ils ont noté avec regret que la Conférence du désarmement et son prédécesseur le Comité du désarmement, n'ont pas réalisé un seul accord en six ans, et bientôt sept, et qu'il fallait revigorer le processus de négociation, aspect qu'a soulevé ce matin le représentant de l'URSS, mon ami et collègue l'ambassadeur Kachalyan;
- ils ont exprimé l'espoir que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS donneraient une vie nouvelle à la Conférence du désarmement.

Personne ne nie que toutes les délégations à cette Conférence sont extrêmement occupées. Notre calendrier de séances et réunions est si chargé qu'il est difficile à de nombreux délégués d'assister à toutes. Or, combien de progrès réalisons-nous ? Dans d'autres déclarations faites dans le passé, j'ai souligné, comme d'autres l'ont fait, également, que le processus est par lui-même important, mais j'ai dit également que nous ne devons pas confondre processus et progrès.

Si le processus de la Conférence du désarmement est aussi important que nous le disons, et la question a été posée à nouveau ce matin, pourquoi sommes-nous encore englués dans des discussions de procédure à propos de la plupart des questions, au dépens du travail de fond visant à obtenir des résultats que nous-mêmes et ceux que nous représentons attendons de ce forum ? Dans des déclarations antérieures, j'ai déjà exprimé l'avis qu'il fallait commencer par déterminer un terrain d'entente sur les questions difficiles, et essayer ensuite de l'élargir et non pas nous concentrer autant sur les aspects qui nous divisent, comme nous le faisons si souvent.

On se rappellera peut-être que, dans la déclaration improvisée que j'ai faite en séance plénière le 3 juillet 1984, je me suis référé à cette autorité éminente qu'est Grotius, le père du droit international, ou plus précisément, j'ai cité le conseil qu'il nous a donné dans un document du XVII^e siècle récemment découvert, selon lequel "au lieu de parler des choses qui nous séparent, nous devrions nous attacher à ce qui nous réunit". Nous continuons de penser que c'est là un bon conseil. Certes, je reconnais que très souvent, le terrain d'entente doit s'établir sur le plus petit dénominateur commun, mais même dans ces conditions, si cela peut nous permettre de progresser dans nos travaux, il convient de l'accepter en tant que premier pas sur la longue route qui mène à la réalisation de notre objectif final commun.

A l'heure actuelle, de nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS auraient des retombées positives dans ce forum multilatéral et pourraient lui insuffler une nouvelle vie. Jusqu'à la semaine passée, cet espoir ne s'est pas matérialisé pour la plupart des questions.

Cependant, nous avons finalement enregistré une importante percée en nous mettant d'accord, le 29 mars, après deux années de discussions, au sujet d'un mandat pour un Comité spécial pour l'espace extra-atmosphérique. Je voudrais parler de cet événement, non seulement en raison de son importance intrinsèque, mais parce qu'il pourrait nous servir d'exemple pour d'autres questions.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, il se peut que le mandat proposé ne comprenne pas tout ce que chacun voudrait y voir figurer et je suis certain que tel est bien le cas; certaines délégations peuvent même le considérer comme le plus petit dénominateur commun. Néanmoins, non seulement il permet à la Conférence d'entreprendre une action constructive, mais il l'y invite. Comme je l'ai fait observer dans ma déclaration du 29 mars, il s'agit d'un mandat réaliste, en ce sens que, bien qu'il ait un caractère exploratoire au stade actuel, il ne doit pas être considéré comme un mandat étroit ou restrictif car il fournit une base pour entamer sans délai un travail concret. Si l'on veut que cette Conférence joue un rôle positif en progressant dans l'examen de la question délicate et importante de l'espace extra-atmosphérique, il ne fait aucun doute que le moment est venu d'entreprendre un travail sérieux sur la base du mandat convenu.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration du 29 mars, le consensus obtenu sur ce mandat est tout à l'honneur de tous les membres de la Conférence du désarmement et de la Conférence elle-même, mais surtout des grandes puissances spatiales. Je crois que nous avons réussi à régler cette importante question de procédure restée si longtemps en suspens, et ce en raison de l'effort conscient que nous avons accompli pour déterminer le terrain d'entente existant tout en faisant preuve de souplesse, en vue de l'étendre à mesure que nous progressons.

A titre de première mesure, le Canada a déjà entrepris une étude sur les aspects du droit international et des traités et accords existants applicables à l'espace extra-atmosphérique. A notre avis, c'est une question que l'on devrait aborder immédiatement dans le cadre du mandat proposé. Nous sommes pleinement disposés à partager les résultats de nos recherches et nous espérons que notre étude pourra contribuer à faire démarrer rapidement les travaux de la Conférence du désarmement.

S'agissant de la question vitale d'une interdiction des essais nucléaires, le Canada a préconisé le rétablissement d'un organe subsidiaire chargé d'accélérer et de cristalliser les efforts en vue de résoudre les problèmes relatifs aux aspects concrets de la vérification et du respect.

(M. Beesley, Canada)

A notre avis, ce serait là un premier pas pour accélérer les progrès vers un traité. Même en l'absence d'un mandat convenu, il importe de faire observer que l'exercice d'échange international de données sismologiques qui a été réalisé à l'automne de l'année passée démontre comment un événement qui n'a rien de spectaculaire, peut en fin compte, contribuer à faire réellement progresser les travaux vers une interdiction des essais nucléaires. Cette expérience s'est déroulée dans un esprit de coopération sincère entre plus de 30 pays. On a ainsi rassemblé un nombre considérable d'informations utiles qui permettront au Groupe d'experts sismologiques d'affiner plus avant les méthodes d'échange de données sismologiques décrites dans ses précédents rapports à la Conférence du désarmement. Le Groupe d'experts a commencé d'évaluer les résultats de cette expérience la semaine passée et a défini le volume de travail important qui reste à accomplir pour achever cette évaluation. Selon nous, ces travaux et ceux qui sont en cours sur d'autres questions relatives à la vérification et au respect, doivent se poursuivre, quelles que soient les décisions de procédure que nous prendrons.

A l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons appuyé - et même coparrainé - une résolution demandant instamment à la Conférence du désarmement de prendre des mesures en vue de créer dès que possible un réseau international de surveillance sismologique pour détecter les explosions nucléaires et déterminer la capacité d'un tel réseau de contrôler l'application effective d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette proposition touche au fond du désaccord existant au sujet des possibilités de vérifier une interdiction des essais. La résolution priait également la Conférence du désarmement d'entreprendre l'étude détaillée d'autres mesures visant à contrôler et à vérifier l'application effective d'un tel traité, y compris un réseau international pour la surveillance de la radioactivité atmosphérique.

Nous espérons qu'il sera possible de faire à nouveau progresser ces importantes questions à la présente session. Néanmoins, le problème de l'interdiction des essais nucléaires ne sera pas résolu si nous nous contentons des résultats obtenus. Pour le Canada, la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais reste un objectif fondamental. C'est pourquoi la résolution de l'Assemblée générale que nous avons coparrainée prie instamment la Conférence du désarmement de rétablir, au début de sa session de 1985, un Comité spécial pour reprendre immédiatement ses travaux quant au fond relatifs à une interdiction complète des essais - mais en ajoutant la question de la portée à celle de la vérification et du respect de l'interdiction - en vue de la négociation d'un traité. C'est ainsi que le projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, tel qu'il est proposé par le Canada et d'autres délégations de pays occidentaux (CD/521), élargirait sensiblement les mandats déjà convenus sur cette question en 1982 et 1983, en y introduisant l'aspect de la portée. Là encore, un effort si modeste qu'il soit, a été accompli pour élargir le terrain d'entente, et c'est là un exemple de ce que l'on peut faire pour renforcer et développer ce qui a déjà été précédemment accepté grâce à une série de mesures réalistes progressivement croissantes. Certes, d'aucuns pourraient rétorquer que même un tel mandat élargi est inacceptable, puisqu'il représente le plus petit dénominateur commun, ou moins encore. Néanmoins, il faut bien commencer quelque part et s'appuyer sur un consensus si nous voulons progresser vers une interdiction complète des essais. Si nous avons adopté cette méthode l'année passée, je me demande si nous ne serions pas, à l'heure actuelle, un peu plus proches de notre objectif d'une interdiction complète des essais.

(M. Beesley, Canada)

Il y a près d'un an, dans cette même salle, j'ai déclaré que le Canada appuyait une approche par étapes à l'interdiction des essais nucléaires, tant sur le plan procédural que quant au fond, mais qu'il fallait commencer par nous mettre tous d'accord sur un mandat. Nous devrions ensuite chercher à établir une entente commune dans un domaine crucial, qui est pour de nombreuses délégations une condition préalable à tout progrès ultérieur, à savoir l'efficacité des moyens existants de vérifier un accord. Nous sommes conscients, par exemple, que les avis diffèrent sur le point de savoir si la technologie actuelle est suffisante pour détecter des essais nucléaires, mais la création d'un Comité spécial nous aiderait à déterminer ce qu'il en est. Nous pourrions ensuite passer au prochain domaine prioritaire que nous avons fixé. De toute évidence, les négociations doivent être notre objectif - c'est en tout cas la position canadienne - mais les fondations nécessaires pour des négociations concrètes peuvent et devraient d'abord être posées. C'est le processus que nous avons suivi avec un certain succès dans nos travaux sur les armes chimiques. C'est aussi celui que nous avons arrêté en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, et j'espère que nous le suivrons. En l'occurrence, ce processus peut exiger une certaine souplesse de la part de quelques délégations, mais s'il était accepté en tant que terrain d'entente minimal, nous pourrions nous mettre immédiatement à l'oeuvre.

Quant à la question des armes chimiques, il convient que je m'y arrête un moment puisque nous entrons dans la période réservée expressément à l'examen de cette question en plénière pendant la première partie de la session de 1985.

Le Comité spécial des armes chimiques a beaucoup travaillé pendant la session de 1984 sous la présidence de M. l'Ambassadeur Rolf Ekéus, aux éminentes capacités, et a non seulement éclairci de nombreux points mais s'est aussi attaché à la préparation du cadre fondamental d'un accord futur, et c'est pourquoi je tiens à exprimer ma reconnaissance et celle de mon gouvernement à M. l'Ambassadeur Ekéus.

M. l'Ambassadeur Turbanski confirme déjà que nous avons eu raison de le désigner comme successeur de M. l'Ambassadeur Ekéus, car il n'a pas perdu de temps pour définir le cours des négociations sur les armes chimiques pendant la session de 1985. Aussi pourrions-nous, je l'espère, au moins nous rapprocher du terme de nos travaux à la session de 1985, grâce à un emploi judicieux du temps qui nous est imparti. Je me rends compte que c'est là un objectif ambitieux, car les travaux progressent assez lentement dans les trois groupes de travail, et l'on note une tendance inquiétante, que je n'attribue à aucun groupe ou à aucune délégation en particulier, à passer le temps à répéter des points de vue déjà exprimés et à revenir sur des questions déjà résolues. Nous devrions tâcher de définir avec précision les questions sur lesquelles nous sommes d'accord et nous attaquer ensuite aux questions fondamentales qui ne sont pas encore résolues, plutôt que de continuer à approfondir toujours plus certaines questions un peu moins importantes. Autrement dit, il ne faut pas que nos méthodes de travail souffrent d'un excès de rigidité.

Nous sommes manifestement arrivés à un stade des négociations où certaines questions essentielles concernant la vérification doivent être abordées. Laissez-moi dire aux délégations opposées à un examen des aspects conceptuels de la vérification en dehors des aspects pratiques, qu'il y a encore trop peu de signes indiquant la volonté de s'occuper d'une façon ou d'une autre des problèmes essentiels de la vérification. C'est ainsi qu'il faut s'entendre au sujet des procédures d'inspection des stocks et des installations de fabrication, sur la déclaration lors de l'entrée en vigueur

(M. Beesley, Canada)

de la Convention, ce qui implique un accord sur le principe de cette inspection. Sinon comment serions-nous sûrs que les installations de fabrication sont fermées et ne produiront plus jusqu'à ce qu'elles soient détruites ? Le concept d'inspection permanente pendant la destruction des armes chimiques existantes a été généralement accepté, mais en ce qui concerne la surveillance de la destruction des installations de fabrication aucun accord n'est intervenu. La question de la vérification par mise en demeure doit être abordée objectivement, et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'importante déclaration que vient de faire l'éminent représentant de l'URSS, sur cette question. J'estime que des propositions doivent être présentées; nous savons que la délégation des Etats-Unis a pris l'initiative de présenter des propositions décrivant en détail ses opinions sur les problèmes de vérification et sans pour autant vouloir critiquer d'autres délégations, nous estimons que ceux qui voient les choses différemment devraient être prêts à soumettre des propositions sur les autres méthodes à envisager, en mettant à jour des propositions antérieures le cas échéant, afin que le processus de négociation réelle puisse avancer. La première étape est bien entendu d'aborder l'examen de ces problèmes, et il ne semble pas que ce soit le cas en ce moment, mais la seconde étape sera, je l'espère, de présenter des propositions ou des contre-propositions pertinentes, compte tenu de l'état actuel des négociations.

M. l'Ambassadeur Turbanski a déjà procédé à des consultations, comme il avait été demandé dans le rapport du Comité spécial des armes chimiques de l'année dernière, sur une autre question qui est aussi une question de procédure, à savoir la prolongation des travaux en automne prochain et même peut-être pendant la première partie de 1986. Ma délégation est disposée à consacrer plus de temps à cette question au cours de l'année, comme l'Assemblée générale des Nations Unies nous l'a instamment demandé dans sa résolution 39/65 C. Malgré les difficultés évidentes, et elles sont effectivement considérables pour de nombreuses délégations, nous serions disposés à poursuivre nos travaux sur la Convention à n'importe quel moment entre les sessions ordinaires de la Conférence du désarmement. C'est bien le moins que nous puissions faire au moment où des rapports sur l'emploi réel d'armes chimiques continuent à nous parvenir. Qu'il me soit permis de faire à nouveau une remarque personnelle, en disant que je suis parfaitement au courant des effets des armes chimiques car mon propre père en a fait la triste expérience pendant la Première guerre mondiale. Nombreux sont ceux qui parmi nous viennent à cette Conférence avec leurs convictions personnelles, indépendamment de la position de leur pays et pour ma part j'estime que l'emploi de ces armes terribles si longtemps après qu'elles aient été interdites, c'est du moins ce que nous avons tous cru, rend nos travaux de plus en plus urgents. J'ai souligné dans le passé le souci que nous cause le danger de prolifération des armes chimiques, et j'ai signalé que cette prolifération ne manquerait pas d'exacerber les tensions de donner une nouvelle dimension à la course aux armements dans certaines régions. Cette prolifération n'est plus théorique, elle est devenue une réalité.

Toute guerre a des effets horribles, mais l'utilisation des armes chimiques aggrave considérablement la souffrance des êtres humains. Elle représente une escale tout à fait inacceptable dans n'importe quel conflit et constitue en outre, comme je viens de le signaler, une violation du droit international tel qu'il est exprimé dans le Protocole de Genève de 1925. C'est pourquoi le Canada, en accord avec de nombreux autres pays, a imposé des contrôles sur l'exportation de certains produits chimiques qui pourraient servir à la fabrication d'agents de guerre chimique hautement

(M. Beesley, Canada)

toxiques. Nous reconnaissons que cela est loin d'être suffisant pour bloquer les nombreuses voies empruntées pour fabriquer tous les agents de guerre chimique connus. Cet objectif qui prime tous les autres ne peut être atteint que par une interdiction vérifiable de toutes les armes chimiques.

Il importe naturellement de se souvenir que les travaux sur une interdiction d'utilisation entrepris dans ce forum et dans le contexte d'une future convention sur les armes chimiques ne portent en rien atteinte au statut du Protocole de Genève de 1925 ou aux obligations qui en découlent. L'année dernière quand je m'occupais à titre personnel en tant qu'ami du Président, M. Rolf Ekéus, de la question de l'interdiction de l'utilisation, c'était là un argument qui m'était souvent présenté par d'autres délégations en privé aussi bien qu'au cours de réunions officielles que je présidais. Il est essentiel certes de préserver toute la force exécutoire et les effets du Protocole de Genève en s'en tenant à des formulations précises qui tiennent compte des appréhensions légitimes des délégations concernant les échappatoires que pourrait créer une formulation imprécise.

Qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur un autre aspect des débats informels que je viens d'évoquer. Comme nous le savons tous, le rapport de 1983 du Groupe spécial de travail des armes chimiques (CD/416) contient une description des divers moyens par lesquels on pourrait traiter l'interdiction fondamentale d'utilisation dans une future convention. L'annexe I au rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies (CD/539) présente une tentative de restructuration de ces options sous forme de projet de traité. Ces documents, et les interventions de nombreuses délégations au cours des débats officiels évoqués plus haut, nous ont tous rendu beaucoup plus conscients de la complexité liée à la formulation de l'interdiction d'utilisation et de l'incidence de cette question sur d'autres éléments de la future convention.

Nous avons appris avec une certaine satisfaction que l'opinion selon laquelle l'interdiction d'utilisation devait être formulée de manière aussi simple que possible et avec un minimum de dispositions restrictives ou de réserves avait gagné du terrain. Il faut reconnaître certes que cette approche a pour effet de déplacer certaines difficultés pour les renvoyer à d'autres sections de la Convention, comme les sections relatives aux définitions ou aux activités autorisées. On pourrait soutenir à juste titre que c'est bien là que ces questions se posent. Je ne tiens pas pour le moment à m'étendre plus longtemps sur ces questions, mais qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai dit maintes fois à titre officiel. Si nous avons progressé sur ces points c'est précisément parce que nous avons essayé de déterminer par une démarche tout à fait officielle, la nature et l'étendue du terrain d'entente éventuel, ainsi que les domaines où les positions pourraient s'assouplir, et que nous avons ensuite essayé de préciser, de définir et d'élargir progressivement le terrain d'entente. Il est évident que pour y parvenir, qu'il s'agisse de cette question ou de n'importe quelle autre, il faut éviter de geler ou d'officialiser nos positions jusqu'à ce que nous nous trouvions bloqués à l'opposé les uns des autres. Il est vrai que la question de la formulation précise de l'interdiction absolue d'utilisation - je le mentionne à titre d'exemple - et la question des rapports entre la Convention et le Protocole de Genève de 1925 ne pourront, en fin de compte, être réglées, l'une et l'autre, que lorsque nous serons en mesure de déterminer comment devront être réglées les autres questions connexes. Comment pouvons-nous donc procéder sans tomber dans un cercle vicieux ?

(M. Boesley, Canada)

Je propose que nous adoptions un processus (pas seulement en ce qui concerne cette question) par lequel nous nous efforcions de parvenir à un accord de principe au sujet d'une formulation, telle que la formule brève relative à l'utilisation (short form of use) pour parer à toutes éventualités, étant expressément entendu que nous traiterons les questions interdépendantes une par une, afin de parvenir à de nouveaux accords de principe au sujet de chacune de ces questions. L'approbation finale du libellé du traité relatif à chaque point pourrait attendre qu'un accord ait été réalisé sur l'ensemble. Cette méthode pourrait être appliquée à d'autres parties du Traité, et je propose qu'elle le soit à d'autres questions. Poursuivons donc réciproquement autant que possible, nos sondages officieux, pour trouver s'il pourrait exister un terrain d'entente et dans quels domaines, et cherchons ensuite à faire preuve de souplesse pour élargir ce terrain, en nous réservant la possibilité de modifier, au besoin, les textes définitifs concernant les questions interdépendantes. Si nous pouvions suivre cette procédure et appliquer l'expérience acquise à d'autres questions touchant les armes chimiques et d'autres sujets, je pense que nous pourrions accomplir davantage de progrès que ce ne serait le cas autrement.

S'agissant de la prévention de la guerre nucléaire, voilà une autre question au sujet de laquelle la Conférence du désarmement pourrait accomplir d'énormes progrès si nous nous efforcions d'abord d'identifier le terrain d'entente, pour en venir ensuite à notre objectif commun, qui est la prévention de la guerre nucléaire. Par exemple, personne ne songerait à nier que, sur cette question cruciale la Charte des Nations Unies offre un point de départ très objectif qui constitue ce terrain d'entente.

Mais, la prévention de la guerre nucléaire exige que tous les États fassent tout leur possible pour que la guerre ne soit plus considérée comme un moyen de règlement des différends internationaux. Comme je l'ai indiqué, la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'importante déclaration du distingué représentant de l'Inde, qui s'inquiète, comme nous, des risques que présentent les armes nucléaires. Il s'agit en fait de risques d'anéantissement de l'espèce humaine. Nous continuons de penser que la prévention de la guerre nucléaire doit avoir un rang prioritaire en matière de limitation des armements et de désarmement, mais nous continuons aussi de penser, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai, qu'elle ne saurait et ne devrait être examinée isolément. A l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est joint à d'autres délégations pour esquisser certaines mesures dont nous pensons qu'elles pourraient servir l'objectif plus large de prévention de la guerre à l'âge nucléaire. Nous pensons que ces idées méritent d'être étudiées avec sérieux et nous aimerions pouvoir les développer davantage dans cette salle, entendre les réactions des autres délégations, écouter l'exposé de leurs vues et y répondre. Ma délégation aimerait qu'au cours de cette session la Conférence du désarmement établisse un cadre approprié pour que nous puissions examiner plus à fond cette question.

Mais, ce qui est encore plus important, quel que soit le cadre organisationnel adopté, il doit, à notre avis, être clairement compris et convenu que tout pays ou groupe de pays présent à la Conférence du désarmement devrait être parfaitement libre de soulever ou d'examiner, au titre de ce point de l'ordre du jour, toute question qu'il considérerait comme pertinente.

(M. Beesley, Canada)

Par exemple, nous ne soulevons pas d'objections à un examen des moyens de dissuasion nucléaires. De même, je ne vois pas comment nous pourrions exclure un examen des moyens de guerre classiques, précisément à cause des risques qu'ils présentent, mais il ne fait aucun doute que personne ne songerait à nier qu'une guerre classique pourrait déclencher l'holocauste d'une guerre nucléaire. En outre, si les moyens nucléaires ou les moyens de dissuasion classiques étaient considérés dans le contexte de la légitime défense, comme l'a proposé le distingué représentant de l'Inde, du point de vue d'autres pays cela pourrait éclairer davantage notre discussion. Discutons-en au moins et étudions cette question. En attendant, je pense que nous serions bien avisés de rappeler que les cinq grandes puissances possèdent toutes des armes nucléaires et, chaque année, l'Inde elle-même est citée parmi les Etats ayant procédé à une explosion nucléaire. Bien entendu, nous ne mettons absolument pas en doute les intentions pacifiques de l'Inde en ce qui concerne sa propre arme nucléaire. Par contre, nous doutons qu'il soit opportun de s'interroger moi sur les intentions des autres. Nous savons qu'il n'existe pas de moyens scientifiques ou techniques qui permettent de distinguer les explosions pacifiques des explosions non pacifiques; néanmoins, nous ne mettons pas en doute le bien-fondé des raisons de l'Inde. Mais il s'ensuit que nous apprécions peu que nos motifs soient mis en doute par des expressions de caractère général telles que "pays occidentaux", "groupe occidental", etc. En ce qui concerne le Canada, quelle que soit la nature des dispositions que nous avons prises en matière de défense, nous possédions la technologie nécessaire à la fin de la Seconde guerre mondiale et nous y avons renoncé, préférant opter pour le Traité sur la non-prolifération. Il s'agit là d'un sujet sur lequel je suis prêt à revenir, mais je ne pense pas que cela soit opportun en ce moment.

Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur ce terrain d'entente relativement modeste, à savoir que chacun de nous est libre d'aborder n'importe quelle question au début du processus, eh bien, je ne nourris pas beaucoup d'espoir pour l'avenir de ce point, malgré son importance potentielle.

Comme contribution à ce processus, le Canada apporte son appui à l'approche générale esquissée dans le document de travail CD/578 de la République fédérale d'Allemagne, non en tant que liste définitive ou exclusive de questions à examiner, non pour exiger que tous les autres acceptent l'approche de ce programme, mais plutôt en tant qu'indication du genre d'approche que nous pourrions examiner. A notre avis, cette approche générale représente une contribution utile à nos débats, et, comme l'a déclaré M. l'Ambassadeur Wegener, il est encore possible de modifier et d'amender la liste proposée. Si les autres délégations ou groupes de délégations pouvaient adopter des approches analogues ou complémentaires, ou même divergentes, alors nous pourrions ensemble poser les fondements d'un dialogue constructif, sans mettre nécessairement l'accent sur le type d'approche détaillée critiqué par le distingué représentant de l'Inde. Si nous abordions ainsi nos travaux, je pense que nous pourrions compter sur des résultats importants. En tout cas nous devrions, je pense, pouvoir le faire et je pense que le moment est venu de nous y attaquer.

En ce qui concerne les armes radiologiques, depuis 1980, le Canada invite instamment la Conférence du désarmement à conclure un traité sur les armes radiologiques sur la base des projets convenus de 1979 des Etats-Unis et de l'URSS. Il n'ignore pas, toutefois, que certains membres de la Conférence hésitent beaucoup à aller de l'avant sur la seule base de cette proposition. Il y a un an, j'ai souligné les avantages qu'il y avait à s'attaquer à la question des armes radiologiques, dont la communauté internationale s'occupe depuis 1948, et j'ai proposé que chaque délégation réexamine sa position en vue d'approuver ce projet de traité.

Or tant la délégation des Etats-Unis que celle de l'URSS ont exprimé, à la présente session, leur souhait d'arriver rapidement à un accord. Pour sa part, ma délégation est favorable à ce qu'on parvienne sans délai à un consensus sur le projet de traité sur lequel les Etats-Unis et l'URSS ont déjà réalisé une entente. Mais en même temps, le Canada appuie activement les tentatives parallèles de mettre au point une formule permettant de répondre aux graves inquiétudes qui ont été exprimées au sujet des attaques contre les centrales nucléaires. De nombreuses délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent à cette question, qui ne saurait donc être passée sous silence.

Je voudrais mentionner quelques-uns des effets positifs qu'aurait par exemple sur la crédibilité de la Conférence la réalisation d'un accord sur les armes radiologiques. En outre, la solution de ce problème pourrait être extrêmement utile en ce sens qu'elle permettrait de pousser la Conférence du désarmement jusqu'au terme du processus de réalisation d'un accord (chose qui ne s'est guère produite récemment). Quelle que soit son importance intrinsèque, un tel accord aiderait aussi à redonner vigueur à cette institution. L'intérêt qu'il y a à régler cette question est évident. Répétons-le : si nous pouvions parvenir rapidement à un accord sur une question sur laquelle on s'accorde déjà, à savoir le terrain d'entente, nous pourrions nous entendre pour agir sérieusement dans le secteur où les opinions restent divergentes. Peut-être pourrions-nous convenir d'établir un lien entre les deux questions tout en remettant à un stade ultérieur des négociations la décision sur l'opportunité d'une conception intégrée. Mais entre-temps, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons rien faire du tout dans ce domaine.

Pendant la période qui s'est écoulée entre la session de 1984 et celle de 1985 de la Conférence du désarmement, le Département des affaires extérieures à Ottawa a entrepris l'examen et l'évaluation du processus de négociation sur les armes radiologiques. J'espère que nous serons en mesure de communiquer quelques-unes de nos observations au cours de la session de 1985. En attendant, le Gouvernement canadien a reproduit et envoyé à Genève pour y être distribué en tant que document d'information au Comité spécial, un recueil en deux volumes des comptes rendus sténographiques de la Conférence du désarmement et des documents de travail présentés à la Conférence, lequel avait d'abord été établi pour faciliter l'examen de la question à Ottawa. Je remettrai au secrétariat un nombre suffisant d'exemplaires à l'intention des délégations qui souhaitent en obtenir.

Pour en revenir au processus de négociation, je pense que chacun ici est pleinement conscient du fait que la Conférence du désarmement doit étudier de nombreux sujets différents à la fois, puisque les opinions diffèrent quant à leur importance relative et quant aux progrès réalisés vers une solution. Nous savons qu'en pratique, certains secteurs de travail sont plus avancés que d'autres et que le progrès n'est pas uniforme. Néanmoins, lorsqu'on entend mentionner la possibilité de progresser pendant cette session vers l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, on peut se dire qu'il serait fâcheux que ce sujet soit considéré comme le seul sur lequel des progrès sont réalisables. Certes, sur d'autres questions capitales, les progrès peuvent être liés ou considérés comme étant liés aux négociations bilatérales entre les deux principales puissances. Mais nous n'admettons pas que la Conférence du désarmement doive temporiser en attendant l'issue de ces conversations bilatérales. Nous sommes convaincus que nos efforts multilatéraux peuvent et doivent compléter ces efforts bilatéraux.

Nous sommes fermement convaincus que, moyennant des méthodes de travail un peu meilleures et la volonté d'accepter des ajustements raisonnables d'intérêts - non pas des compromis sur des questions de principe, mais des conciliations et des ajustements véritables - nous devrions pouvoir non seulement nous mettre d'accord sur un mandat réaliste et pratique à assigner à un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, ainsi que sur le cadre de procédure nécessaire pour poursuivre au fond la discussion sur la prévention d'une guerre nucléaire, mais aussi réaliser des progrès concrets vers l'élaboration d'une convention globale sur les armes chimiques, voire de conclure un accord limité sur les armes radiologiques.

J'ai dit de nouveau combien il importait de ne pas confondre processus et progrès. En six ans, la Conférence du désarmement et l'organe qui l'a précédée n'ont pas produit d'accord sur la limitation des armements. Or cette année va se tenir la session du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le moment est assurément venu de faire mieux, et cela d'autant plus que nous sommes à la veille de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin et comme il y a encore trois autres orateurs inscrits pour prendre la parole aujourd'hui, je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de la reprendre cet après-midi, à 15 heures précises. À ce moment-là nous entendrons ces orateurs et, immédiatement après, nous convoquerons la réunion officielle prévue pour aujourd'hui afin d'examiner les questions que j'ai mentionnées précédemment.

Ensuite, la séance plénière sera reprise pour donner forme officielle à tous accords qui auraient pu être obtenus à la réunion officielle.

En l'absence d'objections, la séance plénière sera suspendue.

La séance plénière est suspendue à 12 h 50; elle est reprise à 15 heures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : La 306ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Nous entendrons maintenant les orateurs inscrits pour prendre la parole cet après-midi.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, M. Ola Dahlman.

M. DAHLMAN (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de profiter de cette occasion pour prendre la parole devant les membres distingués de cette conférence, vous faire rapport sur des travaux récents du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques et vous présenter le document CD/583, qui contient le rapport intérimaire sur notre dernière session.

Le Groupe s'est réuni du 25 au 29 mars 1985 et des experts et des représentants de 22 pays ainsi qu'un représentant de l'Organisation météorologique mondiale ont participé à la session.

Depuis sa création, le Groupe a bénéficié d'une large participation de pays membres de la Conférence du désarmement, ainsi que de pays non membres. A partir de cette session, la Chine est devenue membre du Groupe.

Le but de la session de la semaine dernière a été d'examiner les résultats présentement disponibles de l'essai technique organisé par le Groupe l'an dernier.

Comme vous vous en souviendrez peut-être, le Groupe avait convenu, à sa session de l'été 1984, d'effectuer un essai technique concernant l'échange et l'analyse de données sismologiques dites de niveau I, par exemple des paramètres essentiels des signaux sismiques détectés. Des plans détaillés ont été élaborés et vous ont été présentés dans le document CD/554.

Les objectifs convenus de l'essai étaient les suivants :

- essayer des procédures d'extraction des paramètres de niveau I dans les stations sismographiques;
- mettre au point et essayer, avec l'OMI, des procédures de transmission régulière de données de niveau I à partir d'installations nationales temporaires vers des centres internationaux de données expérimentaux, généralement appelés CIDE, y compris des procédures de demande et de répétition de messages perdus ou déformés; et
- essayer les procédures proposées dans des centres internationaux de données expérimentaux pour la réception et l'archivage des données de niveau I ainsi que pour la compilation et la distribution sur le SMT/OMM de bulletins d'événements et de paramètres fondés sur ces données de niveau I.

L'essai technique a été effectué comme prévu à l'automne de 1984 et a porté sur des observations sismologiques recueillies entre le 15 octobre et le 14 décembre. L'établissement des bulletins d'événements dans les CIDE et la transmission de ces données analysées vers les pays participants se sont poursuivis jusqu'au 15 janvier 1985.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

D'après le plan initial de l'essai technique soumis à la Conférence du désarmement avant l'expérience, 27 pays avaient accepté d'y participer. A la suite de l'appel en faveur d'une plus large participation à l'essai qui figurait dans le rapport intérimaire du Groupe sur sa dix-huitième session (CD/535) approuvé par la Conférence du désarmement le 21 août, 11 pays supplémentaires se sont déclarés intéressés à participer. Au total, 79 stations sismographiques réparties dans 38 pays devaient communiquer des données. Toutefois, il n'a pas encore été confirmé que tous les pays et toutes les stations aient effectivement participé à l'essai et communiqué des données par l'intermédiaire du SMT/OMM.

Les données communiquées ont été recueillies et analysées dans trois CIDE, installés à Moscou, à Stockholm et à Washington. En raison de l'incertitude au sujet de la participation effective, des données provenant de quelques stations n'ont pas été utilisées dans tous les CIDE. Les bulletins d'événements, contenant les résultats des analyses, ont été régulièrement transmis de ces centres vers les pays participants.

Cette expérience a mobilisé non seulement des organismes sismologiques partout dans le monde, mais aussi des organismes météorologiques dans de nombreux pays et les canaux de transmission de l'OMM à une échelle mondiale. Au cours de cette expérience, comme pour ses travaux précédents, le Groupe a bénéficié d'une excellente coopération de la part de l'OMM.

Cette expérience a nécessité beaucoup de travail; je pense qu'en de nombreux endroits la charge de travail a été considérablement plus lourde que ce qui avait été prévu avant l'essai. Le succès de l'essai aurait été impossible sans l'effort dévoué de nombreuses personnes travaillant dans les organismes sismologiques, aux centres de liaison de l'OMM et dans les CIDE. Au cours de l'essai, nous avons aussi constaté que les participants étaient animés d'un esprit de coopération et du désir de surmonter toute difficulté qui surgirait. A cet égard, il convient aussi de saluer les efforts fructueux du coordonnateur de l'essai, M. P. McGregor, de l'Australie.

Je considère que cet essai a été une réussite à la fois parce qu'il a été possible de l'effectuer pour l'essentiel comme prévu et en raison de l'expérience que nous avons acquise au cours de l'essai et qui facilitera de façon notable le perfectionnement ultérieur des aspects scientifiques et techniques du système mondial envisagé par le Groupe.

Cet essai a été une entreprise considérable. Il est difficile de vous en faire une description adéquate, mais quelques chiffres illustreront peut-être les dimensions de cette coopération mondiale. Au total, quelque 20 000 signaux sismiques ont été analysés dans les stations participantes, et plus de 150 000 paramètres ont été extraits de ces signaux. Ces données ont été communiquées par l'intermédiaire de SMT/OMM et plus de 4 000 messages ont été échangés sur le plan mondial. A la suite des analyses effectuées dans les CIDE, environ 1 000 événements sismiques ont été détectés et localisés en utilisant les données communiquées.

Les messages ont aussi reflété les réalités de la vie, comme l'illustre, par exemple, ce message en provenance d'une station sismologique européenne : "Station hors service à compter du 14 décembre 00.00 TU pour cause sismomètre volé."

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Une grande quantité d'informations et de données d'expérience concernant tous les aspects de l'essai technique ont été recueillies et compilées par le Groupe et il en sera fait état dans le prochain rapport de celui-ci. Les expériences faites sur le plan national dans le cadre de l'essai ont été présentées, lors de notre session, dans quelque 50 documents de travail nationaux, totalisant plus de 1 000 pages. L'analyse et l'évaluation des résultats, ainsi que la formulation de conclusions générales représenteront une entreprise considérable.

Le Groupe a convenu des grandes lignes d'un rapport à la Conférence du désarmement sur les résultats de l'essai. Au cours de notre récente session, les animateurs et coordinateurs de nos groupes d'étude et le secrétaire scientifique du Groupe, H. Frode Ringdahl, de la Norvège, ont commencé à élaborer un avant-projet de ce rapport. Comme toujours, le Groupe a bénéficié des éminents services du secrétariat et nous avons été impressionnés par la façon dont il traite nos documents très techniques.

Etant donné que l'analyse finale de ces résultats étendus nécessitera encore du travail, je ne saurais, au stade actuel, vous faire part de conclusions détaillées concernant cet essai, mais seulement indiquer les domaines dans lesquels il élargira nos données d'expérience.

Les stations sismographiques ont acquis de l'expérience en ce qui concerne la charge de travail et les procédures techniques d'extraction des données de niveau I. Dans certains endroits, des processus automatiques et interactifs, c'est-à-dire des processus où l'homme et l'ordinateur travaillent ensemble de façon étroite, ont été essayés pour extraire et communiquer un grand nombre de paramètres. On a également expérimenté des procédures de communication d'importantes séquences d'événements sismiques locaux.

L'essai fournira une expérience sur une utilisation généralisée du SMF/OMI et sa capacité à traiter le volume de messages sismologiques transmis. Il fournira aussi une expérience sur les importantes liaisons entre, d'une part, les installations nationales temporaires, où sont formés les messages sismologiques, et, d'autre part, les centres nationaux de l'OMI, où ils sont insérés dans le système mondial de télécommunications. Cet essai fournira en outre une expérience en ce qui concerne le problème de la non-réception de messages sur le SMF/OMI et la mesure dans laquelle il a été allégé par des procédures de répétition.

Cet essai a également été le premier dans lequel des procédures établies pour les centres internationaux de données ont été expérimentées dans la pratique, et il présente donc un intérêt particulier. Avant de pouvoir tirer des conclusions fermes, il faudra comparer les résultats provenant des trois CIDE, à Moscou, à Stockholm et à Washington. Cette comparaison fournira aussi des résultats en ce qui concerne l'utilité des procédures de conciliation des bulletins en réduisant les différences qui existent entre les bulletins sortant des CIDE. Nous avons aussi constaté au cours de cette expérience, comme cela s'est déjà produit dans des cas analogues antérieurs, qu'un certain nombre des observations communiquées par diverses stations ne pouvaient être associées à des événements sismiques localisés signalés par les CIDE. C'est là un des problèmes que nous devons analyser plus avant.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Le Groupe spécial a également discuté du calendrier de ses futures activités. Il envisage de poursuivre son travail concernant l'établissement d'un rapport exhaustif sur l'essai technique destiné à la Conférence du désarmement. Le Groupe a décidé que tous les participants devraient, aux fins de ce rapport, communiquer des données aux animateurs et coanimateurs des groupes d'étude avant le 1er mai 1985. D'ici le 1er juin, les animateurs devraient transmettre au Secrétaire scientifique des projets de chapitres aux fins de leur regroupement en un projet de rapport, qui devrait être disponible à l'époque de la prochaine session du Groupe.

Le Groupe spécial suggère que sa prochaine session, sous réserve d'approbation par la Conférence du désarmement, se tiendra du 15 au 19 juillet 1985.

Cela conclut ma présentation du rapport intérimaire (CD/583) du Groupe d'experts sismologues de la Conférence du désarmement; j'essaierai de répondre à toutes les questions que pourraient vouloir me poser les représentants à la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Barthelemy.

M. BARTHELEMY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis prend pour la première fois la parole au cours de ce mois et souhaite vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Conférence. Depuis longtemps, la Yougoslavie fait entendre sa voix active, indépendante et respectée dans les questions de politique internationale et de désarmement. Nous pouvons vous assurer de notre concours pour vous aider à vous acquitter de vos responsabilités. Ma délégation souhaite aussi remercier de sa patience et de sa persévérance notre distingué collègue du Venezuela, M. Taylhardat, qui a présidé la Conférence au cours du mois écoulé.

C'est avec intérêt que nous avons écouté les remarques de M. Dahlman, le distingué Président du Groupe spécial d'experts scientifiques, qui a présenté le dix-neuvième rapport intérimaire du Groupe spécial (CD/583). Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, nous souhaiterions le remercier, ainsi que le Secrétaire scientifique du Groupe spécial, M. Ringdahl, de la Norvège, et chacun des experts scientifiques du Groupe, pour leurs travaux persévérants et très précieux et en particulier pour la remarquable réalisation que représente l'essai technique effectué l'an dernier par le Groupe spécial.

(II. Barthelemy, Etats-Unis d'Amérique)

Je remercie aussi particulièrement M. McGregor, de l'Australie, pour la façon experte dont il s'est occupé de l'organisation délicate de cette entreprise considérable et complexe. Nous voudrions aussi remercier la délégation australienne à la Conférence du désarmement d'avoir organisé les consultations informelles de travail qui se sont déroulées pendant la semaine qui a précédé la dix-neuvième session. Ceux qui y ont participé ont contribué en grande partie à rendre possibles les progrès réalisés par l'ensemble du Groupe. Enfin, nous devons aussi remercier l'Organisation météorologique mondiale, sans le concours permanent de laquelle cet essai technique n'aurait pas été possible.

La semaine écoulée, le Groupe spécial d'experts scientifiques a commencé d'élaborer son rapport sur les résultats de l'essai technique. Il lui a fallu déployer des efforts patients et déterminés pour élaborer les objectifs et procédures concernant cet essai, le réaliser ensuite au moment prévu et entreprendre l'analyse de ses résultats. Nous sommes certains que la Conférence du désarmement tirera avantage de ces efforts. Parmi ces résultats, il faut en mentionner un qui n'est pas le moins important, je veux parler de l'excellente coopération dont bénéficie le Groupe spécial, une coopération qui, comme ma délégation l'a souligné dans sa déclaration du 21 août dernier, doit se poursuivre.

Comme beaucoup d'autres pays, les Etats-Unis ont engagé des dépenses importantes pour soutenir les activités du Groupe d'experts scientifiques. Ils l'ont fait compte tenu de la contribution importante que les efforts du Groupe spécial représentent pour nos propres activités au titre du point 1 de l'ordre du jour, l'"Interdiction des essais nucléaires".

Nous voulons mettre sur pied les moyens techniques et les arrangements nécessaires pour faciliter l'échange international de données sismologiques, échange indispensable à une surveillance mondiale de l'environnement souterrain aux termes d'une future interdiction des essais nucléaires. Pour cette tâche, le Groupe d'experts scientifiques a été et continue d'être un auxiliaire précieux. L'essai technique montre clairement que le Groupe spécial continue de faire d'importants progrès en mobilisant le savoir des sismologues du monde entier pour élaborer des procédures de collecte, d'échange et de traitement de données.

L'essai technique de 1984 a été organisé par le Groupe spécial d'experts pour fournir des données d'expérience concernant la manipulation et l'échange de données sismologiques sur une base internationale. Il visait à élaborer et essayer des procédures de transmission régulière de données dites de niveau I par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale. Cet essai a permis de vérifier les procédures d'extraction de paramètres de niveau I au niveau national. Ces données ont été ensuite transmises aux centres internationaux de données expérimentaux et retraitées pour élaborer des bulletins d'événements sismiques et vérifier les procédures pour les communications et la compilation des bulletins d'événements.

Dans quelle mesure cet essai technique a-t-il permis de s'acquitter de ces tâches fondamentales ? La délégation estime encourageant d'apprendre que le Groupe d'experts scientifiques procède maintenant à l'évaluation approfondie de l'essai technique, ce qui nous fournira une réponse complète à cette question. Pour faciliter cette évaluation, une quantité considérable de renseignements a été fournie dans

(II. Barthelemy, Etats-Unis d'Amérique)

des rapports nationaux, environ un millier de pages de documents, comme nous l'a indiqué M. Dahlman. Nous sommes heureux de noter que de nombreux autres pays ont participé à l'essai. Nous pensons que ce taux de participation accru permettra d'évaluer de façon plus réaliste les possibilités d'échange international de données sismologiques. A cet égard nous notons la contribution à l'essai technique apportée par la France sous la forme de données sismologiques et la participation de la Chine à la dix-neuvième session du Groupe spécial. Nous espérons pouvoir coopérer davantage avec ces pays dans le cadre du Groupe spécial et serions heureux d'accueillir d'autres participants parmi les sismologues du monde entier.

La délégation espère recevoir le rapport complet sur les résultats techniques pour examiner les conclusions que le Groupe spécial d'experts va en tirer. Les Etats-Unis sont prêts à travailler avec soin à cette fin. Ils sont donc déçus d'apprendre que le Groupe ne pourra se réunir qu'une semaine cet été, comme il a déjà dû le faire ce printemps. Nous croyons comprendre que les experts de l'Union soviétique n'ont pas voulu accepter la session normale de deux semaines. Il en résultera nécessairement un retard dans l'achèvement du rapport du Groupe spécial d'experts, retard regrettable compte tenu de l'importance que nous accordons tous à la réception en temps utile d'un rapport complet et détaillé.

La délégation regrette également que certains participants à l'essai technique aient manifestement choisi de ne pas communiquer des données sismologiques concernant les explosions nucléaires. Nous devons rappeler à cet égard que l'objet d'un éventuel système opérationnel d'échange de données est de fournir aux participants la possibilité de détecter et d'identifier des événements sismiques. Plusieurs explosions nucléaires se sont produites pendant la période de collecte de données et les signaux de ces événements sismiques ont été enregistrés et présentés dans de nombreux pays. L'essai technique a été réalisé conformément aux procédures convenues par le Groupe spécial d'experts avant l'essai. Il est donc difficile de comprendre que tous les signaux sismiques observés à une station n'aient pas été communiqués.

De plus, des signaux sismiques provenant d'explosions nucléaires qui avaient été signalées par d'autres pays participants, n'ont pas été traités par le centre international de données expérimental dont l'Union soviétique assurait l'exploitation pendant l'essai. Cette omission est troublante et amène malheureusement à s'interroger sur la valeur des engagements de l'Union soviétique, non seulement dans ce domaine, mais pour d'autres questions plus importantes également.

Malgré ces déceptions, les résultats préliminaires de l'essai technique du Groupe spécial d'experts sont encourageants. Non seulement de très nombreuses données ont été échangées et traitées, mais il a été possible d'identifier des questions qui exigeront un travail intensif pour améliorer les résultats d'un échange mondial. Nous attendons donc avec impatience le rapport dans lequel le Groupe spécial va en présenter l'analyse et notamment ses recommandations relatives aux futurs travaux destinés à améliorer les résultats d'un système mondial d'échanges de données sismologiques.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Imai.

II. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que nous sommes déjà au début du troisième mois de la session de printemps de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je pense que le moment est particulièrement indiqué pour que l'esprit et l'idéal initiaux du désarmement au sein du mouvement des non-alignés apportent une contribution opportune et positive à l'élaboration des politiques mondiales de désarmement, en particulier à propos des questions dont nous avons à traiter ici, à la CD. Nous sommes sûrs que, sous votre direction, la Conférence enregistrera des progrès substantiels dans ses travaux. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude au Président sortant, l'Ambassadeur Taylhardat, pour la manière habile dont il a guidé les travaux de la Conférence pendant le mois de mars.

Nous avons reçu aujourd'hui le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques sur sa dix-neuvième session. Je dois dire que ce rapport a été présenté de la façon la plus utile et la plus propre à provoquer la réflexion, et si l'interface homme/machine était l'un des aspects viciés en matière de transmission des données, je suis sûr que l'interface experts/CD a été probablement couverte de façon très adéquate par le rapport. Nous nous félicitons certainement de la présentation de ce rapport et j'aimerais exprimer aux experts par votre intermédiaire, Monsieur le Président, la reconnaissance de ma délégation pour le remarquable travail qu'ils ont accompli et, en particulier, à H. Dahlan, le Président du Groupe spécial, pour son rapport et, bien entendu, pour la qualité de sa direction.

Nous déduisons du rapport intérimaire que l'essai technique auquel il a été procédé du 15 octobre au 14 décembre 1984 a donné des résultats fort utiles et intéressants et qu'il a fourni des informations sur la transmission des données sismologiques. Etant celle qui avait pris l'initiative d'élaborer l'arrangement passé avec l'Organisation météorologique mondiale en vue de l'utilisation régulière du SMT, ma délégation est très heureuse de constater qu'un grand nombre de stations sismographiques et de pays ont participé à cet exercice et contribué aux résultats. Nous voudrions profiter de cette occasion pour exprimer, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, notre reconnaissance à l'OIEI pour la coopération dont le Groupe spécial a bénéficié pendant l'essai. Nous sommes aussi reconnaissants à H. MacGregor, de l'Australie, des efforts considérables qu'il a déployés pour assurer la coordination générale de l'essai.

Notant, dans ce rapport, que le Groupe spécial a recueilli et compilé une grande quantité d'informations et de données d'expérience grâce à cet essai réalisé dans un contexte véritablement mondial, nous espérons que le Groupe les analysera et les évaluera plus avant de façon appropriée et approfondie, de manière que le rapport qui sera finalement présenté à la Conférence contienne des suggestions utiles pour l'action à mener.

(M. Imai, Japon)

La direction prise par les travaux du Groupe spécial semble très encourageante aussi en ce qui concerne nos propres activités intérieures pour déterminer quelle serait la rentabilité d'une amélioration du réseau sismologique mondial et de ses capacités de transmission de données en tant que système de vérification multilatéral dans le contexte d'une interdiction des essais nucléaires. A cet égard, nous pensons que la Conférence devrait approuver la poursuite des travaux du Groupe spécial, comme le suggère le rapport intérimaire.

Le Groupe d'experts scientifiques se réunira de nouveau cet été pour affiner plus avant l'analyse des résultats et poursuivre ses travaux d'évaluation. Il serait très utile si les résultats de cette évaluation conduisaient à une activité accrue en vue d'affiner le réseau mondial d'observation sismologique et à un affinement de la technologie, visant à établir une corrélation unique entre l'observation sismologique et l'énergie libérée par l'événement en cause. Cela impliquera très probablement un échange approprié et efficace de données de niveau II.

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier les experts du Groupe du bon travail qu'ils ont accompli et pour exprimer la conviction de ma délégation qu'un progrès graduel de ce genre est l'ingrédient nécessaire d'un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. La parole est à l'Ambassadeur Depasse, de la Belgique.

M. DEPASSE (Belgique) : Chargé en 1984 et 1985 d'assurer la coordination des Etats du groupe occidental dans la question de la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, car tel est bien l'intitulé complet du point 3 de l'ordre du jour, je voudrais dissiper le doute qui a été exprimé par notre distingué collègue de l'Inde à l'égard de la volonté des membres du groupe occidental de traiter ce problème avec sérieux et affirmer qu'il n'est ni exact ni juste de dire que le groupe occidental voudrait "prevent the Conference from coming to grips with the real issues" (empêcher la Conférence de s'attaquer aux problèmes réels). En 1984, il n'y a malheureusement pas eu d'accord sur les termes d'un mandat qui aurait pu conduire à la création d'un groupe de travail sur ce sujet et ceci malgré les efforts concentrés et de longue durée d'un ensemble de délégations parmi lesquelles il faut évidemment citer au premier plan la délégation de l'Inde. Les consultations qui ont été engagées à ce sujet n'ont pas abouti au consensus indispensable. La Voie qui a été explorée ne s'est pas révélée la bonne, et c'est pourquoi j'ai encouragé mes collègues occidentaux à rechercher cette année-ci une autre voie.

Ce changement d'approche reflète tout simplement notre volonté d'aboutir et, au lieu de nous enfermer dans une impasse, notre désir de découvrir une solution nouvelle à ce problème difficile. Il ne s'agit donc pas du tout, dans l'esprit de mes collègues occidentaux, de revenir sur un accord qui en vérité n'a jamais existé.

(M. Depasse, Belgique)

Je dois aussi dire que, à mon sens, caractériser, en séance plénière, la suggestion que j'ai avancée dans les consultations officieuses que vous avez engagées comme étant des "extraordinary preconditions" (extraordinaires conditions préalables) ne me paraît pas le meilleur moyen de contribuer à la recherche du consensus auquel le groupe occidental reste unanimement attaché et qui permettra de traiter, dans la sérénité qui a parfois manqué au cours de la séance de ce matin, de traiter, dis-je, les questions couvertes par le point 3 de l'ordre du jour.

En tout cas, si les vues que j'ai exprimées dans les consultations que vous avez dirigées vous sont apparues comme des "extraordinary preconditions" (extraordinaires conditions préalables), eh bien, je voudrais que vous attribuez cela à un excès d'imprécision dans mon propre langage, mais certainement pas dans les intentions du groupe occidental ni de moi-même. Je pense que cette précision peut être utile pour vous aider à continuer ces consultations qui me semblent engagées d'une manière positive et auxquelles, en tout cas pour ma part, je continuerai à participer avec la même volonté d'aboutir que précédemment.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et constate que le représentant de l'Inde a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur Dubey.

M. DUBEY (Inde) (traduit de l'anglais) : Je suis très heureux que le distingué représentant de la Belgique ait décidé de prendre la parole pour répondre de façon extrêmement constructive et dans un esprit de coopération à quelques-uns des points que j'avais soulevés dans mon intervention de ce matin, ainsi que pour expliquer la position du groupe occidental. Je suis particulièrement heureux d'avoir entendu que le groupe occidental a vraiment l'intention d'aborder le problème de l'examen du point 3 de l'ordre du jour avec sérieux et sincérité.

Mon propos, ce matin, n'était pas de mettre en doute le sérieux et la sincérité des représentants des pays occidentaux, mais simplement d'analyser les conséquences qu'aurait la mise en oeuvre de certaines de leurs suggestions. Le distingué représentant de la Belgique a dit qu'il ne fallait pas débattre en séance plénière de certaines des questions qui avaient été discutées au sein de groupes officieux si nous voulions vraiment aborder le sujet dans un esprit constructif et réaliser des progrès. Je partage tout à fait ce point de vue, mais il se trouve que ce que j'ai dit dans ma déclaration en séance plénière était entièrement fondé sur des déclarations faites et sur des propositions officiellement présentées en séance plénière. Je pourrais citer au moins une demi-douzaine de déclarations faites en séance plénière au cours desquelles de distingués représentants de pays occidentaux ont dit qu'ils souhaitaient qu'il y ait un programme de travail avant d'aborder le sujet et nous disposions également en plénière d'un document qui donne une idée de ce que pourrait être ce programme de travail. Je voulais simplement et très humblement faire part de l'opinion de ma délégation qui considère que, s'il faut discuter et résoudre ce problème du programme de travail à l'avance, il n'y a absolument aucune chance de parvenir à un accord sur le sujet, d'entreprendre des discussions sérieuses. Je dis cela non seulement en me basant sur la nature des suggestions contenues dans ce document, que je pourrais disséquer pendant près d'une demi-heure, mais je m'en abstiendrai car j'estime que cela ne serait pas profitable à la constructivité de nos travaux dans les jours à venir. Me fondant à la fois sur mon évaluation de ce document et sur ma propre expérience des négociations au sein de groupes restreints, je suis convaincu qu'il ne s'agit pas là de la meilleure façon de procéder en la matière et je ne puis que le réaffirmer.

Comprenez-moi bien, je n'ai pas dit que quiconque avait renié un engagement déjà pris; j'ai simplement dit que la situation évoluait. Je ne voudrais pas entrer dans les détails; je pense avoir très clairement dit, dans mon intervention, ce à quoi nous nous attendions l'année dernière, ce qui est arrivé, ce que nous étions prêts à faire cette année et ce qu'on nous a demandé de faire en plus cette année. Je ne veux pas prolonger le débat et je reste sincèrement convaincu que le Groupe occidental abandonnera cette idée d'entente préliminaire au sujet d'un programme d'action comme condition préalable à l'ouverture d'un dialogue sur cette importante question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je vois que le représentant du Brésil, l'Ambassadeur de Souza e Silva, voudrait intervenir. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'exprimer brièvement la profonde satisfaction de ma délégation de vous voir diriger nos travaux. Croyez bien, Monsieur l'Ambassadeur, que ma délégation est heureuse de pouvoir vous assurer son entière coopération tout au long de votre présidence.

J'ai écouté ce matin avec beaucoup d'intérêt la déclaration du distingué représentant de la Tchécoslovaquie, mon excellent ami l'Ambassadeur Vejvoda. J'y ai relevé nombre d'idées et de points intéressants, mais je dois néanmoins faire une ou deux observations au sujet d'une affirmation contenue dans cette intervention, dont je citerai un passage. 'Vendredi dernier, nous avons enfin créé le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le mandat dont il a été doté n'a pas été jugé entièrement satisfaisant par le Groupe de pays socialistes ainsi que par le Groupe des 21'. J'aurais deux observations à faire à propos de cette déclaration. Premièrement, ma délégation n'a connaissance d'aucune prise de position du Groupe des 21 qualifiant ce mandat comme étant plus satisfaisant ou moins satisfaisant. Deuxièmement, ma délégation, en tant que membre du Groupe des 21 estime que ce mandat est satisfaisant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Brésil de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Je n'en vois aucune. Je me propose maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes la réunion officieuse qui doit se tenir aujourd'hui pour examiner les questions que j'ai mentionnées au début de la séance plénière de ce matin. Nous reprendrons ensuite la séance plénière pour donner forme officielle aux accords qui auraient pu être réalisés au cours de la réunion officieuse.

La séance est suspendue à 16 h 5; elle est reprise à 16 h 10.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 306ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

(Le Président)

La Conférence est saisie de projets de décision concernant des demandes reçues d'Etats non membres déjà invités à participer à nos travaux et qui souhaitent participer à ceux du Comité spécial qui vient d'être créé au titre du point 5 de l'ordre du jour. Nous examinerons chacun de ces projets de décisions un par un, dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus par le Secrétariat.

Le premier projet de décision concerne la demande reçue de la Norvège et figure dans le document de travail CD/WP.174 1/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant aux demandes reçues de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande, du Danemark, de l'Autriche, de l'Espagne, et de la Grèce, contenues dans les documents de travail CD/WP.175 2/, 176 3/, 177 4/, 178 5/, 179 6/ et 180 7/ respectivement.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ces projets de décisions.

Il en est ainsi décidé.

1/ En réponse à la demande reçue de la Norvège (CD/552) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

2/ En réponse à la demande reçue de la Finlande (CD/553) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

3/ En réponse à la demande reçue de la Nouvelle-Zélande (CD/554) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

4/ En réponse à la demande reçue du Danemark (CD/555) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

5/ En réponse à la demande reçue de l'Autriche (CD/557) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

6/ En réponse à la demande reçue de l'Espagne (CD/560) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

7/ En réponse à la demande reçue de la Grèce (CD/565) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1985, aux réunions de l'organe subsidiaire créé au titre du point 5 de son ordre du jour.

(Le Président)

La dernière demande émane de l'Irlande. Il s'agit d'une nouvelle demande et, en conséquence, le Secrétariat a distribué la communication pertinente ainsi que le projet de décision.

L'Irlande demande à participer aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision contenu dans le document de travail CD/WP.173 8/.

Il en est ainsi décidé.

Je souhaite maintenant soumettre à la Conférence la question de la nomination du Président du Comité spécial des armes radiologiques. Comme je l'ai constaté à notre réunion officieuse, je crois comprendre qu'il y a accord pour nommer l'Ambassadeur Richard Butler, d'Australie, aux fonctions de Président du Comité spécial. Si mon impression est exacte, je considérerai que la Conférence approuve cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

Je prie la délégation australienne de bien vouloir transmettre mes félicitations ainsi que celles de tous les membres de la Conférence à l'Ambassadeur Butler pour sa nomination. Je lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice de ses hautes fonctions dont il s'acquittera. J'en suis sûr avec beaucoup d'efficacité.

Sur ma demande, le Secrétariat a distribué un calendrier des séances et réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des Comités spéciaux. Comme vous le savez, nous venons de nommer le Président du Comité spécial des armes radiologiques. En conséquence je lui demanderai dès son retour à Genève, de me faire savoir s'il a l'intention de réunir le Comité spécial dans le courant de la semaine prochaine. Si tel est le cas, le Secrétariat distribuera un calendrier révisé. Comme d'habitude, ce calendrier n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié selon que de besoin. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Ceci met fin à nos travaux pour aujourd'hui; Je me propose maintenant de lever la séance plénière. Etant donné qu'il n'y a pas d'orateurs inscrits sur la liste pour la séance de mardi, celle-ci est annulée et la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 11 avril à 10 h 30. Je ne vois pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 15.

8/ En réponse à la demande reçue de l'Irlande (CD/586) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de l'Irlande à participer, au cours de l'année 1985, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 5 de son ordre du jour.